

Volume XIX. — No 48.
Abonnements par la poste:
Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
Etats-Unis et Empire Britannique .. 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
ETA-UNIS ET UNION POSTALE 3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

Montréal, mardi 28 fév. 1928.
TROIS SOUS LE NUMERO
Rédaction et administration
336-340 NOTRE-DAME EST
MONTREAL
TELEPHONE: Main 7460
Service de nuit: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5159

Un nouveau facteur dans l'arbitrage de la "M. W. & P."

Le Star, de Montréal, dans son numéro d'hier, publie un article dont voici la traduction:
J.-E. Vanier, arbitre de la ville dans les procédures qui doivent être reprises jeudi prochain pour déterminer le prix auquel la Montreal Water and Power Company sera acquise, est, à un certain point de vue, particulièrement bien équipé pour déterminer ce prix.
En novembre 1926, J.-E. Vanier, fiduciaire, était porteur de quatre-vingts actions du capital ordinaire de la compagnie et Mme J.-E. Vanier détenait aussi deux lots de 250 actions ordinaires.
Le 22 novembre 1926, le jour où une forte portion des actions réunies par Hanson Brothers fut transférée à Lee & Co., de New-York, Mme J.-E. Vanier vendit ses 500 actions et J.-E. Vanier, fiduciaire, vendit ses 80 actions.
On peut raisonnablement présumer que M. Vanier, en sa qualité de porteur d'actions, connaissait quelque chose de leur valeur. Il était consentant à vendre ses actions à Lee & Co., de New-York, au prix offert. (Le souligné est du Star.)
On accorde généralement à M. Vanier un bon sens aiguisé. Le 22 novembre 1926, il vendit ses actions dans la Montreal Water and Power Company pour une somme basée sur une évaluation de \$9,800,000 pour la propriété.
Depuis ce temps, les franchises se sont rapprochées de quinze mois de leur date d'expiration, de sorte que l'évaluation de la compagnie devrait être plus basse que le prix de novembre 1926. (Le souligné est du Star.)
M. Vanier a donné la meilleure preuve au monde de la valeur à accorder à la Montreal Water and Power Company il y a quinze mois. Siégeant en qualité d'arbitre en 1928, il devra sûrement se servir de ce jugement comme base de son évaluation. (Le souligné est encore du Star.)

L'information du Star n'est démentie ni dans la Gazette ni dans le Canada de ce matin, si nous les avons bien lus. Elle concorde d'ailleurs avec des renseignements depuis longtemps en notre possession. Il y a donc tout lieu de la tenir pour exacte.
Or cette information est intéressante, si l'on veut bien tenir compte du fait que M. Vanier est un homme d'affaires avisé et, ce qui plus est, un ingénieur civil — il l'a montré maintes fois au cours des procédures d'arbitrage — ayant une connaissance intime de l'installation de la compagnie depuis une trentaine d'années.

Les contribuables peuvent donc présumer que l'arbitrage leur vaudra une sensible économie sur le prix de quatorze millions que le conseil, sous l'impulsion de l'ancien président de l'exécutif (le nouveau n'a pas suivi l'attitude de son prédécesseur) était disposé à donner avec un si léger bagage d'informations.

Nous sommes en présence d'une série d'expertises très impressionnantes dont l'arbitrage actuel ne peut pas démentir ne pas tenir compte.
Première expertise par les frères Hanson, financiers avertis, d'une réputation hors pair dans le monde des affaires de Montréal, qui "contrôlent" et administrent la compagnie depuis trente ans. Or ils l'estiment, il y a quinze mois, quand les concessions sont conséquemment de quinze mois plus éloignées de leur échéance qu'à l'heure actuelle, à moins de dix millions.

Deuxième expertise par M. Vanier, ingénieur civil expert dans les questions d'aqueduc, qui a été de la compagnie une connaissance personnelle et qui, par son propre jugement, confirme celui des frères Hanson, place les actions à la même valeur et se départ d'un bloc considérable aux mêmes prix qu'eux.

Troisième expertise, que nous avons déjà citée, par l'un des hommes les plus haut placés dans le monde financier chez les Canadiens français et qui a maintenu depuis plus de trente ans cette situation éminente. Lui aussi il est parfaitement au courant des affaires de la compagnie; lui aussi il est heureux de vendre le bloc d'actions qu'il détient au prix de \$85. Il a déclaré même à l'un de nos collaborateurs qui lui demande si le prix de \$85.00 l'action lui a donné satisfaction: "L'estime que j'ai vendue la peau et les os."

Les nouveaux acquéreurs, les propriétaires actuels de la compagnie, ceux-là même qui consentaient la vente à l'amiable à la ville de Montréal au mois de février 1927, ont aussi fait une expertise, fixé un prix qui contredit et infirme celui de leurs experts dans les procédures d'arbitrage.

Ils consentaient à vendre à quatorze millions. Plus tard, quand des difficultés surgirent, qui gênaient l'action du conseil municipal, et avant que celui-ci eût décidé de recourir, en vertu de la loi Georges V, chapitre 109, à l'expropriation, la compagnie agréait un arbitrage conditionnel, avec plafond de \$14,000,000. C'est-à-dire que, quelle que fût la sentence arbitrale, elle s'engageait à céder sa propriété à ce prix.
Si l'on ne perd pas de vue ces diverses données, si les arbitres surtout en tiennent compte — et il est difficile à certains d'entre eux de les ignorer sans se dédoubler — il est évident que la ville aura économisé une somme importante en substituant la juridiction et l'action des arbitres à celles du conseil.

Louis DUPIRE

L'actualité

Vers le Sénat

Avec le sage, M. Du Tremblay se dit:
"Personne n'est prophète en son pays" ou moins personne ne veut croire à l'action sacrificielle de sa feuille malgré le beau diplôme ou l'en remontrant à mon curé. J'ai fouillé l'Orient et l'Occident pour évoquer des voix prophètes. J'ai interrogé l'Afrique Equatoriale; j'ai sondé la Chine de me dire si la Presse était écrite en français. De partout ont surgi des hommes qui ont attesté ma gloire et ma beauté. Des peuples sans nombre m'ont rendu témoignage. Comme dans les Cloches de Corneville, Algérienne, Italienne, allemande, indochinoise, Hindoustanaise, afghane, chaque pays m'en donnait un et par chacun j'étais flatté. Mais il reste cette Normandie, que je redemande à tous les flots, et à toutes les universités que la Presse voudrait bien tenir. Bref tout le monde, à part les Français, trouve mon journal est bien rédigé, l'ant de témoignages devraient me suffire, mais tout de même, je voudrais bien avoir cette Normandie. C'est pénible d'avoir un journal français et ne pas être sûr si c'est du français qu'on y publie."

Bloc-notes

"Broken English"

Quelqu'un donnait l'autre jour le docteur Drummond auteur de l'habitant, comme "le plus grand interprète connu du langage des habitants". M. L.-P. Geoffrin, de Québec, a protesté là-contre, dans une lettre au Star où il signale que le docteur Drummond ne s'est pas servi de la langue usuelle de nos ruraux dans son oeuvre. Un Anglo-Canadien qui a vécu à Paris et parle français vient d'écrire au Star qu'en effet son ami, M. Drummond, a imaginé une sorte de "jargon anglais" pour faire parler ceux qu'il a dépeints dans ses poèmes. Cet admirateur de Drummond rappelle qu'en tête de ses vers parus en 1897, le poète anglo-canadien a mis cette brève préface: "J'ai vécu tout à côté des Canadiens français pendant plusieurs années, j'ai appris à les admirer et à les aimer; et bien que plusieurs de mes concitoyens de langue anglaise aient pu connaître les Canadiens français des villes aussi bien que moi-même, je les connais, je crois que très peu ont eu les occasions que j'ai eues de connaître à fond les habitants, — ceux qui vivent à la campagne. J'ai tenté de peindre quelques-uns de ceux-ci. Et je les ai fait parler dans cette sorte d'anglais fragmentaire ("broken English") dont ils se servent pour tenter de se faire com-

La session de Québec

Le bill de la commission scolaire de Montréal

M. David s'en occupera — A propos de Beauharnois et de Soulanges — La bataille des gens liés à des projets hydro-électriques

LE REGIME DE TROIS SEANCES PAR JOUR

Québec, 27. (D.N.C.) — La législature s'occupera sous peu des affaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal, car le rapport imprimé de la commission chargée par le gouvernement d'enquêter sur la situation des écoles catholiques de Montréal, a été déposé il y a quelques jours et M. Athanase David présente maintenant un bill fondé sur ce rapport.
Le bill a été lu une première fois en Chambre, mais il n'est pas encore imprimé; cependant, nous avons appris aujourd'hui que ce projet de loi suivra les grandes lignes du rapport des commissaires qui a été soumis au gouvernement en décembre 1927. De plus, on dit que le bill recommandera d'autres annexions des corporations scolaires. Cependant, toutes les corporations scolaires indépendantes de l'île de Montréal ne feront pas partie de la commission centrale.
On sait que, selon le rapport, les quatre commissions de district de Montréal devront disparaître et qu'on leur substituera un bureau central composé de 14 membres, dont 10 laïques et quatre prêtres, toutes les parties de l'île de Montréal seront représentées dans la division; quatre des 14 membres seraient nommés par S. G. Monseigneur le coadjuteur de Montréal, quatre, dont un de langue anglaise, par le Comité exécutif de la métropole, quatre par le gouvernement et deux par l'Université de Montréal.
Il y aura en outre un directeur général des études, un administrateur général, un contrôleur des finances, un secrétaire-trésorier, quatre assistants directeurs, chacun de langue anglaise, ayant chacun la responsabilité d'un territoire.
Trois comités seraient nommés: un comité des études, un comité des finances et un comité des travaux. La commission des études sera composée de six membres dont deux représentants de l'Université de Montréal.
Dans le rapport, on prévoit aussi le remboursement des emprunts actuellement en existence, la révision du fonds d'amortissement dans ce but seront distribués de façon à couvrir une période de 40 ans au lieu des emprunts à courts termes qui avaient été effectués durant les dernières années à cause de la situation financière de la commission. Le rapport prévoit aussi la fusion des classes supérieures dans un même district.

LA LOI DES VEHICULES-MOTEURS

D'autres questions offrant plus ou moins d'importance viendront aussi devant la législature cette semaine. M. Nicol a l'intention de présenter une loi pour amender la loi actuelle touchant les véhicules-moteurs. Une des clauses de cette loi a trait à l'inspection des freins sur les automobiles et une autre se rapporte à l'élimination des lumières rouges à l'avant des véhicules-automobiles.

BILLS A RETIRER

On dit aussi que le gouvernement a l'intention de retirer deux de ses

La session de Québec

Le bill de la commission scolaire de Montréal

M. David s'en occupera — A propos de Beauharnois et de Soulanges — La bataille des gens liés à des projets hydro-électriques

LE REGIME DE TROIS SEANCES PAR JOUR

Québec, 27. (D.N.C.) — La législature s'occupera sous peu des affaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal, car le rapport imprimé de la commission chargée par le gouvernement d'enquêter sur la situation des écoles catholiques de Montréal, a été déposé il y a quelques jours et M. Athanase David présente maintenant un bill fondé sur ce rapport.
Le bill a été lu une première fois en Chambre, mais il n'est pas encore imprimé; cependant, nous avons appris aujourd'hui que ce projet de loi suivra les grandes lignes du rapport des commissaires qui a été soumis au gouvernement en décembre 1927. De plus, on dit que le bill recommandera d'autres annexions des corporations scolaires. Cependant, toutes les corporations scolaires indépendantes de l'île de Montréal ne feront pas partie de la commission centrale.
On sait que, selon le rapport, les quatre commissions de district de Montréal devront disparaître et qu'on leur substituera un bureau central composé de 14 membres, dont 10 laïques et quatre prêtres, toutes les parties de l'île de Montréal seront représentées dans la division; quatre des 14 membres seraient nommés par S. G. Monseigneur le coadjuteur de Montréal, quatre, dont un de langue anglaise, par le Comité exécutif de la métropole, quatre par le gouvernement et deux par l'Université de Montréal.
Il y aura en outre un directeur général des études, un administrateur général, un contrôleur des finances, un secrétaire-trésorier, quatre assistants directeurs, chacun de langue anglaise, ayant chacun la responsabilité d'un territoire.
Trois comités seraient nommés: un comité des études, un comité des finances et un comité des travaux. La commission des études sera composée de six membres dont deux représentants de l'Université de Montréal.
Dans le rapport, on prévoit aussi le remboursement des emprunts actuellement en existence, la révision du fonds d'amortissement dans ce but seront distribués de façon à couvrir une période de 40 ans au lieu des emprunts à courts termes qui avaient été effectués durant les dernières années à cause de la situation financière de la commission. Le rapport prévoit aussi la fusion des classes supérieures dans un même district.

LA LOI DES VEHICULES-MOTEURS

D'autres questions offrant plus ou moins d'importance viendront aussi devant la législature cette semaine. M. Nicol a l'intention de présenter une loi pour amender la loi actuelle touchant les véhicules-moteurs. Une des clauses de cette loi a trait à l'inspection des freins sur les automobiles et une autre se rapporte à l'élimination des lumières rouges à l'avant des véhicules-automobiles.

BILLS A RETIRER

On dit aussi que le gouvernement a l'intention de retirer deux de ses

La session de Québec

Le bill de la commission scolaire de Montréal

M. David s'en occupera — A propos de Beauharnois et de Soulanges — La bataille des gens liés à des projets hydro-électriques

LE REGIME DE TROIS SEANCES PAR JOUR

Québec, 27. (D.N.C.) — La législature s'occupera sous peu des affaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal, car le rapport imprimé de la commission chargée par le gouvernement d'enquêter sur la situation des écoles catholiques de Montréal, a été déposé il y a quelques jours et M. Athanase David présente maintenant un bill fondé sur ce rapport.
Le bill a été lu une première fois en Chambre, mais il n'est pas encore imprimé; cependant, nous avons appris aujourd'hui que ce projet de loi suivra les grandes lignes du rapport des commissaires qui a été soumis au gouvernement en décembre 1927. De plus, on dit que le bill recommandera d'autres annexions des corporations scolaires. Cependant, toutes les corporations scolaires indépendantes de l'île de Montréal ne feront pas partie de la commission centrale.
On sait que, selon le rapport, les quatre commissions de district de Montréal devront disparaître et qu'on leur substituera un bureau central composé de 14 membres, dont 10 laïques et quatre prêtres, toutes les parties de l'île de Montréal seront représentées dans la division; quatre des 14 membres seraient nommés par S. G. Monseigneur le coadjuteur de Montréal, quatre, dont un de langue anglaise, par le Comité exécutif de la métropole, quatre par le gouvernement et deux par l'Université de Montréal.
Il y aura en outre un directeur général des études, un administrateur général, un contrôleur des finances, un secrétaire-trésorier, quatre assistants directeurs, chacun de langue anglaise, ayant chacun la responsabilité d'un territoire.
Trois comités seraient nommés: un comité des études, un comité des finances et un comité des travaux. La commission des études sera composée de six membres dont deux représentants de l'Université de Montréal.
Dans le rapport, on prévoit aussi le remboursement des emprunts actuellement en existence, la révision du fonds d'amortissement dans ce but seront distribués de façon à couvrir une période de 40 ans au lieu des emprunts à courts termes qui avaient été effectués durant les dernières années à cause de la situation financière de la commission. Le rapport prévoit aussi la fusion des classes supérieures dans un même district.

LA LOI DES VEHICULES-MOTEURS

D'autres questions offrant plus ou moins d'importance viendront aussi devant la législature cette semaine. M. Nicol a l'intention de présenter une loi pour amender la loi actuelle touchant les véhicules-moteurs. Une des clauses de cette loi a trait à l'inspection des freins sur les automobiles et une autre se rapporte à l'élimination des lumières rouges à l'avant des véhicules-automobiles.

BILLS A RETIRER

On dit aussi que le gouvernement a l'intention de retirer deux de ses

Plus de 16,000 exemplaires

Les déclarations de S. G. Mgr Gauthier

Nous avons déjà reçu des commandes pour plus de 16,000 exemplaires de la feuille volante reproduisant, d'après le Devoir du 16 février, la substance des déclarations sur la presse jaune faites le dimanche précédent, à Sainte-Cécile, par Sa Grandeur Mgr Gauthier. Il y a évidemment dans notre public un grand désir de propager ce texte.

Cette feuille, de 6 x 9, se vend franco \$3.00 les 500, \$5.00 le 1,000, \$20.00 les 5,000. Conditions spéciales pour les plus grandes quantités.
Adressez toutes les commandes au service de propagande du Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal (Tél. Main 7460).

La session d'Ottawa

Le marathon oratoire durera jusqu'à la semaine prochaine

M. J.-E. Prévost fait un très bon discours — Nos relations impériales et les conservateurs — Les mauvaises influences qui les mènent — M. Ernst vainqueur de M. Duff

M. PIERRE CASGRAIN RAPPELE A L'ORDRE M. CAMPBELL

(Par Emile BENOIST)
Ottawa, 27.—L'horloge de la tour ne sonnera minuit que dans une demi-heure.
C'est donc encore aujourd'hui lundi et le commencement d'une nouvelle semaine parlementaire. De quoi sera-t-elle faite? De discours vraisemblablement, de discours dans le genre de ceux que nous entendons depuis deux semaines sur le budget.

Il paraît que c'est la chaleur qui chasse ceux de Québec. Les choses ici avaient bonne apparence. Depuis le 26 janvier elles allaient grand train. Le premier débat ne s'était pas éternisé et M. Robb, rompu avec l'usage sinon avec la tradition, avait présenté son budget très tôt. Et puis la semaine dernière, mercredi ou jeudi, il y avait eu un dégel sérieux. Pendant toute une journée on se serait cru en plein printemps canadien. La colline parlementaire, qui marque la ligne de partage des eaux entre le bassin de la rivière Outaouais et celui de la rue Wellington, ruisselait des deux côtés. Partout il fallait se garer contre les débordements des taxis qui sont, à Ottawa autant qu'à Montréal, sans cesse tourmentés par le démon de la vitesse.

Mais voilà que la face des choses change. Le débat sur le budget deviendrait, à relais, un véritable marathon oratoire. Par étapes de quarante minutes il menace de se prolonger bien au-delà des prévisions. Les whips libéraux et conservateurs semblent avoir perdu tout espoir de faire prendre le vote, cette semaine, sur l'amendement conservateur et le sous-amendement progressiste. Ça ne sera vraisemblablement pas avant mardi prochain, peut-être même plus tard. La liste de ceux qui veulent parler s'allonge à mesure que le temps passe et que le Hansard prend du volume.

La moyenne quotidienne est de huit discours. Nous en avons eu neuf aujourd'hui. Comme quantité, c'était convenable et, comme qualité, acceptable. Il y a même eu un incident piquant, pendant le discours d'un progressiste qui faisait des reproches éinglants aux gens de l'Ouest qui se sont raccrochés au gouvernement, et deux très bons discours, par MM. J.-E. Prévost et W. C. Ernst, député conservateur de Queens-Lunenbourg, en Nouvelle-Ecosse.

UN DISCOURS EN FRANÇAIS

M. Prévost a parlé en français et même en excellent français, ce qu'on ne peut dire de tous les orateurs qui sont supposés parler en cette langue. M. Prévost est journaliste et l'habitude d'écrire entraîne celle de finir les phrases commencées, d'employer, autant que possible, le mot juste, de ne pas risquer

plus perfectionné que celui de la fournaise-tortue... Si nous avions cru devoir être mis en parallèle avec Coulobme, nous aurions choisi celle de nos photos qui nous ajoute un petit air fin. Sur ce point nous irons même jusqu'à dire que vous avez été déloyaux à notre égard! Et d'entre autres choses le chroniqueur, mais il y a cela, que si nos jeunes intellectuels eussent pris les méthodes de Coulobme pour arriver à la notoriété, il y aurait beau temps que la Presse et la Patrie les eussent fait connaître dans des milliers de foyers canadiens. Ces jeunes gens sont des rétrogrades; ils n'ont rien de l'arriviste. Ils travaillent, et ne tiennent ni à l'incertitude, ni à l'obscurité. Et qu'ils restent au rez-de-chaussée des feuilles populaires.

Millionnaires

Le Soleil est en veine de suppositions. Il imagine que "MM. Héroux, Pelletier et Bourassa se réveillent millionnaires un beau matin", formant un puissant syndicat pour aller exploiter au Brésil une source d'énergie hydro-électrique puissante, l'exploitant, bâtissent des villes, demandent des garanties aux pouvoirs civils. "Nous avons la conviction que ces messieurs réclameraient les garanties susdites et que le gouvernement du Brésil serait bien avisé de les leur accorder", écrit entre autres choses le spirituel rédacteur du Soleil, — car il est millionnaire d'esprit, s'il n'est pas très riche de bon sens. Que sait-il de concessions que des Canadiens, capitalistes et millionnaires, ont obtenues au Brésil ou au Mexique? Y ont-ils eu le dixième de ce que des Américains demandent ici, qu'ils veulent obtenir de M. Taschereau et que le Soleil est tout prêt à leur voir

accorder, du moment que M. Taschereau le leur donnera, de la même main qu'il gave le Soleil? Il est vrai que, journal en apparence libéral, ce quotidien fait assez fi, dans la pratique, des principes libéraux, et que ce qu'il croit que le gouvernement devrait accorder, va même accorder ou de Shipshaw, ce sont des privilèges que les barons du Moyen-Age et les grands féodaux, dont on a dit tant de mal, eussent été bien en peine de se faire reconnaître par leur souverain. Si nous étions millionnaires, comme le suppose le Soleil, nous n'aurions de plus douce vengeance à exercer contre lui que de l'acheter et de faire écrire exactement par ses rédacteurs le contraire de ce qu'ils écrivent aujourd'hui. Ils y mettraient autant d'ardeur qu'ils en ont maintenant à défendre des absurdités. Et nous les ferions se battre, une fois, pour le bon sens, — ce qui serait pour eux bien nouveau.

Le programme conservateur élaboré à Winnipeg n'offre aucune garantie sérieuse que les impérialistes et les orangistes ont cessé de commander et de parler haut dans le parti.

Pour le reste, questions tarifaires, questions ferroviaires, etc., les conservateurs ont emprunté au programme libéral. Ils avaient reproché aux libéraux de s'occuper des gens de l'Ouest. M. Guthrie a clairement dit à Winnipeg que le parti devrait tourner le dos à l'Est pour s'occuper de l'Ouest.

Entre les conservateurs qui font de vains efforts pour s'assimiler le programme libéral et les progressistes radicaux, opposés à l'offre d'une politique de juste équilibre. C'est la politique du juste milieu, la seule qui convienne dans un pays comme le nôtre où l'administration de la chose publique est rendue si difficile, si compliquée pour des raisons de géographie, de distances, de races et de croyances différentes.

G. P. (Suite à la page deux)

Une causerie de M. Sauvé

LE CHEF DE L'OPPOSITION PROVINCIALE, PARLANT A UNE REUNION FEMININE, MONTRE COMMENT NOUS NOUS AMERICANISONS — LA SITUATION DES PARTIS POLITIQUES

M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition au gouvernement provincial, a fait une conférence hier soir, à l'hôtel Mont-Royal, devant les membres de la Fédération provinciale du suffrage féminin.

M. Sauvé a déclaré que le plus important problème au Canada actuellement est le problème américain, ou plutôt, celui de l'impérialisme américain. Qu'on le nie ou non, le fait est que le Canada s'américanise chaque jour de plus en plus.

«Un parti, a dit M. Sauvé, ne peut être grand que s'il sait faire coïncider sa politique avec les intérêts généraux de l'humanité. Les dames devraient s'intéresser d'autant plus aux affaires politiques qu'elles ont le droit de vote au fédéral.

Un parti comme un peuple n'est grand que s'il sait faire coïncider sa politique avec les intérêts généraux de l'humanité. Aussi, les partis politiques doivent-ils vous intéresser, d'autant plus que vous êtes électrices fédérales. Vous me permettrez de vous en dire quelques mots ce soir.

Notre pays est administré selon les règles de l'économie politique appliquées suivant nos besoins et nos moyens, pour l'utilisation rationnelle de ses richesses, savoir: les talents, les aptitudes, la force de son capital humain, et les matières premières, ses richesses naturelles.

Les partis politiques sont tour à tour chargés de cette administration. Ici au Canada, nous avons maintenant trois partis qui se disputent le pouvoir de gouverner. Il y a en plus des écoles, dont l'école tory est la plus vieille et l'école nationaliste la plus jeune, si l'on ne considère que le nom et ceux qui l'ont portée au baptême, mais presque aussi vieille que la domination anglaise au Canada, si l'on n'embrasse que ses idées primordiales.

Les deux grands partis, conservateur et libéral, ont accompli de grandes missions dans le monde, le répète ici. Je me croirais étroit si je niais au parti libéral le rôle qu'il a joué dans la civilisation et l'émancipation des peuples, et je ne serais pas moins injuste si j'ignorais le rôle modérateur, pondérateur, qu'a joué le parti conservateur dans l'univers. Il fut partout le parti de l'autorité, le parti des nécessités. Il n'a jamais reculé devant ce qu'il croyait être l'accomplissement d'un devoir, quelle que fût l'impopularité de la cause, les difficul-

tés et les menaces du peuple. Il a eu à sa tête en Europe et au Canada des hommes d'Etat de premier ordre. Il a été parfois victime de l'exagération de ses dirigeants, il a commis des erreurs, mais son oeuvre reste grandiose. Il a organisé le Canada sous le gouvernement responsable. Il vient de se donner un nouveau chef à Ottawa, M. Bennett a parlé à midi au *Canadian Club*. Je regrette qu'une erreur d'adresse dans mon invitation m'ait privé de l'intérêt qu'on a eu à entendre cette grande personnalité politique. J'espère que j'aurai cet avantage avant longtemps. M. Bennett est considéré comme une des premières valeurs du pays. J'ai lu son discours sur l'adresse, et j'y ai trouvé quelques-unes de nos plus saines directives économiques.

Le chef de l'opposition demande ensuite comment il se fait que le parti libéral-conservateur ne soit pas mieux vu après tout ce qu'il a fait pour le pays? Il donne comme principale raison le manque d'organes chez nous et dans l'Ouest. La force du parti libéral est dans sa presse, prétend le conférencier.

Le conférencier attaque ensuite le problème qu'il considère comme le plus important, l'américanisation du Canada. «Les Américains sont partout, dit M. Sauvé. Ils sont dans nos forêts, dans nos chutes d'eau, dans nos magnifiques sites, ils finissent par nous attacher à la grande république.»

Le chef de l'opposition termine en raillant le gouvernement qui ne veut pas entendre les dames au parlement.

M. Bennett et la démocratie

LA CONFERENCE DU CHEF DE L'OPPOSITION FEDERALE DE L'ONTARIO LE CANADIAN CLUB

M. R.-B. Bennett a été l'hôte d'honneur du *Canadian Club*, hier midi, à l'hôtel Windsor. Il a parlé de la démocratie, qui reste malgré des fuites la meilleure forme de gouvernement pour le Canada. Les citoyens devraient travailler à l'améliorer, à la débarrasser de ses mauvais éléments.

Au Canada, l'égalité du vote est un des grands principes démocratiques. Plusieurs philosophes et des hommes d'Etat ont prétendu que la démocratie était une faillite. Il convient plutôt d'analyser les maux dont elle souffre pour la rendre plus pratique et utile.

Il y a d'abord l'indifférence publique en matière politique et c'est le grand danger de la démocratie. Car une démocratie sans esprit public agissant, où le public se désintéresse du vote, devient une oligarchie. M. Bennett rappelle que l'Australie a décrété le vote obligatoire et il suggère que le *Canadian Club* étudie cette mesure et les résultats bienfaisants qu'elle pourrait avoir ainsi que ses inconvénients.

Corrélatif à l'indifférence publique en matière de politique et l'une de ses conséquences inévitables, est l'ignorance des questions politiques. On pourrait y remédier par les conférences, les discours, l'enseignement, les moyens utilisés pour l'instruction.

L'ignorance et l'indifférence sont parfois étroitement liés à l'intempérance et au manque de mesure des orateurs. Il y a toujours danger dans une démocratie à l'intempérance qui dégoûte les esprits délicats et souvent les esprits sérieux.

La démocratie offre un autre danger, celui de se payer de mots et de grandes phrases pour des réalités. C'est un métier par trop facile de promettre la lune dans une démocratie et c'est ainsi que l'on arrive souvent à ruiner les efforts courageux et pratiques d'hommes politiques éclairés qui, eux, tiennent compte des réalités.

De même, l'emploi du sarcasme et de l'ironie exagérés contre les hommes publics est un grave danger. L'intempérance de langage, les grandes phrases, les promesses irréalisables qui exaspèrent la cupidité et les passions, le sarcasme qui décourage les bonnes volontés et ruine les oeuvres laborieusement ébauchées sont des maux de la démocratie. Il convient d'y ajouter la versatilité des électeurs qui sont préparés à changer constamment de chefs et leur courte vue des conséquences des actes politiques. La démocratie a peu de mémoire et elle oublie terriblement vite. Enfin, le dernier danger de la démocratie est la tendance vers la corruption. Chacun pense pour soi et est préparé à engager le pays dans d'énormes dépenses, sans songer au reste du pays qui paiera.

La démocratie offre donc des inconvénients. D'autre part, il est difficile de trouver pour le Canada une autre forme de gouvernement plus appropriée. C'est le devoir des citoyens de chercher à guérir ces maux, à en atténuer l'effet.

LA SESSION D'OTTAWA

(suite de la 1ère page)

UN DEPUTE DE TRENTE ANS

M. William-Gordon Ernst est l'un des plus jeunes députés de la Chambre. En effet, il n'y a que M. Louis Mathias Auger (libéral, Prescott) qui soit plus jeune que lui. M. Auger a 26 ans, M. Ernst en a trente-deux depuis le mois d'octobre dernier. Né au Canada, de parents anglais, il est marié et père de trois enfants. On ne le dirait pas à la voir, car il paraît encore plus jeune que son âge.

L'entrée de M. Ernst au parlement a été tout un événement. Il venait de défaire, en 1926, dans le comté de Queens-Lunenburg, l'ancien vice-président de la Chambre, M. William Duff. Celui-ci est encore député mais c'est qu'il a réussi subitement dans une élection partielle.

M. Ernst parle bien et très sensé. Comme de raison, étant conservateur, il a repris une partie des arguments qui servent à son parti depuis le discours de M. Cahagan. Mais il a trouvé moyen aussi de faire des suggestions intéressantes à propos des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse.

Il reproche au gouvernement d'avoir nommé une commission qui n'a rien découvert de neuf. Elle a constaté ce que des fonctionnaires signalaient depuis déjà longtemps à l'attention des ministres. Le rapport de cette commission n'est pas encore prêt et les pêcheurs devront attendre une autre année. Poursuivant en faisant diligence n'aurait-on pas pu hâter la présentation du rapport?

La situation des pêcheurs est déplorable. Il en est qui ne gagnent pas \$300 par année. Leur industrie est justement de celles qui doivent retenir tout particulièrement l'attention du gouvernement.

Des chalutiers étrangers viennent porter leur poisson dans les ports canadiens sans acquitter le droit de douane de 1-2 sou la livre. Cette illégalité enlève du travail à 2,500 pêcheurs de Nouvelle-Ecosse.

Pour aider l'industrie de la pêche il faut intensifier les recherches scientifiques, organiser la coopération, développer les marchés, standardiser l'inspection et la classification des produits offerts sur les marchés, organiser un système d'avertissement aux pêcheurs au moment des tempêtes, fournir aux pêcheurs mêmes dans les endroits isolés de suffisants renseignements quant aux prix du marché, établir un ministère séparé des pêcheries.

L'INCIDENT PROGRESSISTE

C'est M. Milton-Neil Campbell, progressiste de Mackenzie, en Saskatchewan, qui l'a déclenché.

Il se déclare d'abord contre le gouvernement. Pourquoi le ministre des finances réduit-il l'impôt sur le revenu quand son parti a négligé de donner suite à son programme libre-échangiste de 1919? Puis il s'en prend à ses collègues progressistes qui se sont rattachés au gouvernement. C'est de leur faute si le parti libéral n'a pas tenu ses engagements. Mais leur faute n'est pas une excuse pour l'administration. «Le gouvernement détient le pouvoir par fraude et par tromperie.»

M. Pierre Casgrain en appelle à l'ordre. «Cette expression n'est pas parlementaire et doit être retirée.»

M. Robb dit que les paroles de l'orateur ne peuvent atteindre le gouvernement.

M. Casgrain en appelle à l'orateur qui lui donne raison. M. Campbell accepte de retirer ses paroles mais il ajoute qu'il ne peut retirer les faits. M. Casgrain, non satisfait, revient à la charge et M. Campbell finit par retirer ce qu'il a dit.

Le député, dépité, continue. Il s'en prend aux progressistes qu'il considère transfuges. Il les tient responsables du budget de cette année. S'ils avaient tenu leur bout, le gouvernement aurait été obligé de

SAINT-GEORGES — A Montréal, le 27 février 1928, décédé à 45 ans, Graxiella Brouillet, épouse de Germain Saint-Georges. Funérailles le mercredi 29 février. Le convoi funèbre partira du No 1657 rue Gifford à 7 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Stanislas où le service sera célébré. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges. Lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Nécrologie

BEAUDRY — A Montréal, le 28, à 86 ans, H. J.-A.-L. Beaudry, l.c., au No 3409 Dolori- cadoret.

CADORET — A Montréal, samedi, 25, Anselme Cadoret, à 79 ans.

COMTE — A Montréal, le 26, à 85 ans, Mme veuve Damase Comte, née Clara Castonguay.

DENIS — A Montréal, le 23, à 42 ans, Samuel-André Denis, époux de Joséphine Quilhan.

DESROCHES — A Joliette, le 24, à 59 ans, Albina Olivier, épouse de Charles Desroches, marbrier.

DESROCHERS — A Montréal, le 26, à 87 ans, Eugénie Leblanc, épouse de feu Maximilien Desrochers.

FORGET DU DESPATIE — A Montréal, le 26, à 78 ans, Frédéric Forget dit Despatie, époux de Philomène Major, autrui de Ste-Anne-des-Plaines.

FOUCAULT — A Cartierville, le 20, à 44 ans, Marie-Louise Dery, veuve d'Hector Foucault.

GAGNON — A Montréal, le 25, à 70 ans, Onésime Gagnon.

CARON — A Montréal, le 27, à 70 ans, Dame veuve Ignace Caron, née Rosilda Caron, 2217 Chamblay.

GUAY — A Verdun, le 26, Eleonore Rodrigue, épouse de Philippe Guay.

GRIGNON — A Montréal, le 28, à 46 ans, Arthur Grignon, époux d'Eugénie Lavertière.

HEBERT — A Montréal, le 25, à 33 ans, Dame Ernest Hebert, née Mariette Roy.

LABOULIERE — A Montréal, le 25, à 27 ans, Annie May Lafleur, épouse de J.-Arthur Laboulière.

LACOMBE — A Montréal, le 27, à 42 ans, Dame veuve Clément Lacombe, née Evelina St-Julien, autrui de Rigaud.

MALO-MAJEAU — A Montréal, le 26, à 54 ans, Dame veuve Emilie Malo, née (Marie Majeau).

MAILLOUX — A Montréal, le 26, à 77 ans, Caroline Ayotte, épouse de François-Xavier Mailloux.

MYETTE — A Montréal, le 25, à 40 ans, Arthur Myette, époux d'Eva Martinou.

PARÉ — A Montréal, le 24, Irene Paré, fille de Joseph Paré et de Marie-Louise St-Denis, à 28 ans, 7 mois.

LAPORTE — A Montréal, le 26, à 62 ans, Mme veuve Jules Laporte, née Maria Dehouillier.

PELLETIER — A Montréal, le 26, à 20 ans, Lucien Pelletier, fils de Mme Edouard Pelletier, née Letitia Boivin.

PELLETIER — A Montréal, le 25, à 34 ans, Mme Arthur Pelletier, née Marlanna Massé.

PLANTE — A St-Gabriel de Brandon, le 26, à 70 ans, Adolphe Plante, époux de Dame Valérie Desroches.

TREMBLAY — A l'Hôpital Notre-Dame, le 26, Josephine Dugas, épouse d'Alfred Tremblay.

Avis de décès

SAINT-GEORGES — A Montréal, le 27 février 1928, décédé à 45 ans, Graxiella Brouillet, épouse de Germain Saint-Georges. Funérailles le mercredi 29 février. Le convoi funèbre partira du No 1657 rue Gifford à 7 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Stanislas où le service sera célébré. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges. Lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Nécrologie

BEAUDRY — A Montréal, le 28, à 86 ans, H. J.-A.-L. Beaudry, l.c., au No 3409 Dolori- cadoret.

CADORET — A Montréal, samedi, 25, Anselme Cadoret, à 79 ans.

COMTE — A Montréal, le 26, à 85 ans, Mme veuve Damase Comte, née Clara Castonguay.

DENIS — A Montréal, le 23, à 42 ans, Samuel-André Denis, époux de Joséphine Quilhan.

DESROCHES — A Joliette, le 24, à 59 ans, Albina Olivier, épouse de Charles Desroches, marbrier.

DESROCHERS — A Montréal, le 26, à 87 ans, Eugénie Leblanc, épouse de feu Maximilien Desrochers.

FORGET DU DESPATIE — A Montréal, le 26, à 78 ans, Frédéric Forget dit Despatie, époux de Philomène Major, autrui de Ste-Anne-des-Plaines.

FOUCAULT — A Cartierville, le 20, à 44 ans, Marie-Louise Dery, veuve d'Hector Foucault.

GAGNON — A Montréal, le 25, à 70 ans, Onésime Gagnon.

CARON — A Montréal, le 27, à 70 ans, Dame veuve Ignace Caron, née Rosilda Caron, 2217 Chamblay.

GUAY — A Verdun, le 26, Eleonore Rodrigue, épouse de Philippe Guay.

GRIGNON — A Montréal, le 28, à 46 ans, Arthur Grignon, époux d'Eugénie Lavertière.

HEBERT — A Montréal, le 25, à 33 ans, Dame Ernest Hebert, née Mariette Roy.

LABOULIERE — A Montréal, le 25, à 27 ans, Annie May Lafleur, épouse de J.-Arthur Laboulière.

LACOMBE — A Montréal, le 27, à 42 ans, Dame veuve Clément Lacombe, née Evelina St-Julien, autrui de Rigaud.

MALO-MAJEAU — A Montréal, le 26, à 54 ans, Dame veuve Emilie Malo, née (Marie Majeau).

MAILLOUX — A Montréal, le 26, à 77 ans, Caroline Ayotte, épouse de François-Xavier Mailloux.

MYETTE — A Montréal, le 25, à 40 ans, Arthur Myette, époux d'Eva Martinou.

PARÉ — A Montréal, le 24, Irene Paré, fille de Joseph Paré et de Marie-Louise St-Denis, à 28 ans, 7 mois.

LAPORTE — A Montréal, le 26, à 62 ans, Mme veuve Jules Laporte, née Maria Dehouillier.

PELLETIER — A Montréal, le 26, à 20 ans, Lucien Pelletier, fils de Mme Edouard Pelletier, née Letitia Boivin.

PELLETIER — A Montréal, le 25, à 34 ans, Mme Arthur Pelletier, née Marlanna Massé.

PLANTE — A St-Gabriel de Brandon, le 26, à 70 ans, Adolphe Plante, époux de Dame Valérie Desroches.

TREMBLAY — A l'Hôpital Notre-Dame, le 26, Josephine Dugas, épouse d'Alfred Tremblay.

Nécrologie

BEAUDRY — A Montréal, le 28, à 86 ans, H. J.-A.-L. Beaudry, l.c., au No 3409 Dolori- cadoret.

CADORET — A Montréal, samedi, 25, Anselme Cadoret, à 79 ans.

COMTE — A Montréal, le 26, à 85 ans, Mme veuve Damase Comte, née Clara Castonguay.

DENIS — A Montréal, le 23, à 42 ans, Samuel-André Denis, époux de Joséphine Quilhan.

DESROCHES — A Joliette, le 24, à 59 ans, Albina Olivier, épouse de Charles Desroches, marbrier.

DESROCHERS — A Montréal, le 26, à 87 ans, Eugénie Leblanc, épouse de feu Maximilien Desrochers.

FORGET DU DESPATIE — A Montréal, le 26, à 78 ans, Frédéric Forget dit Despatie, époux de Philomène Major, autrui de Ste-Anne-des-Plaines.

FOUCAULT — A Cartierville, le 20, à 44 ans, Marie-Louise Dery, veuve d'Hector Foucault.

GAGNON — A Montréal, le 25, à 70 ans, Onésime Gagnon.

CARON — A Montréal, le 27, à 70 ans, Dame veuve Ignace Caron, née Rosilda Caron, 2217 Chamblay.

GUAY — A Verdun, le 26, Eleonore Rodrigue, épouse de Philippe Guay.

GRIGNON — A Montréal, le 28, à 46 ans, Arthur Grignon, époux d'Eugénie Lavertière.

HEBERT — A Montréal, le 25, à 33 ans, Dame Ernest Hebert, née Mariette Roy.

LABOULIERE — A Montréal, le 25, à 27 ans, Annie May Lafleur, épouse de J.-Arthur Laboulière.

LACOMBE — A Montréal, le 27, à 42 ans, Dame veuve Clément Lacombe, née Evelina St-Julien, autrui de Rigaud.

MALO-MAJEAU — A Montréal, le 26, à 54 ans, Dame veuve Emilie Malo, née (Marie Majeau).

MAILLOUX — A Montréal, le 26, à 77 ans, Caroline Ayotte, épouse de François-Xavier Mailloux.

MYETTE — A Montréal, le 25, à 40 ans, Arthur Myette, époux d'Eva Martinou.

PARÉ — A Montréal, le 24, Irene Paré, fille de Joseph Paré et de Marie-Louise St-Denis, à 28 ans, 7 mois.

LAPORTE — A Montréal, le 26, à 62 ans, Mme veuve Jules Laporte, née Maria Dehouillier.

PELLETIER — A Montréal, le 26, à 20 ans, Lucien Pelletier, fils de Mme Edouard Pelletier, née Letitia Boivin.

PELLETIER — A Montréal, le 25, à 34 ans, Mme Arthur Pelletier, née Marlanna Massé.

PLANTE — A St-Gabriel de Brandon, le 26, à 70 ans, Adolphe Plante, époux de Dame Valérie Desroches.

TREMBLAY — A l'Hôpital Notre-Dame, le 26, Josephine Dugas, épouse d'Alfred Tremblay.

Nécrologie

BEAUDRY — A Montréal, le 28, à 86 ans, H. J.-A.-L. Beaudry, l.c., au No 3409 Dolori- cadoret.

CADORET — A Montréal, samedi, 25, Anselme Cadoret, à 79 ans.

COMTE — A Montréal, le 26, à 85 ans, Mme veuve Damase Comte, née Clara Castonguay.

DENIS — A Montréal, le 23, à 42 ans, Samuel-André Denis, époux de Joséphine Quilhan.

DESROCHES — A Joliette, le 24, à 59 ans, Albina Olivier, épouse de Charles Desroches, marbrier.

DESROCHERS — A Montréal, le 26, à 87 ans, Eugénie Leblanc, épouse de feu Maximilien Desrochers.

FORGET DU DESPATIE — A Montréal, le 26, à 78 ans, Frédéric Forget dit Despatie, époux de Philomène Major, autrui de Ste-Anne-des-Plaines.

FOUCAULT — A Cartierville, le 20, à 44 ans, Marie-Louise Dery, veuve d'Hector Foucault.

GAGNON — A Montréal, le 25, à 70 ans, Onésime Gagnon.

CARON — A Montréal, le 27, à 70 ans, Dame veuve Ignace Caron, née Rosilda Caron, 2217 Chamblay.

GUAY — A Verdun, le 26, Eleonore Rodrigue, épouse de Philippe Guay.

GRIGNON — A Montréal, le 28, à 46 ans, Arthur Grignon, époux d'Eugénie Lavertière.

HEBERT — A Montréal, le 25, à 33 ans, Dame Ernest Hebert, née Mariette Roy.

LABOULIERE — A Montréal, le 25, à 27 ans, Annie May Lafleur, épouse de J.-Arthur Laboulière.

LACOMBE — A Montréal, le 27, à 42 ans, Dame veuve Clément Lacombe, née Evelina St-Julien, autrui de Rigaud.

MALO-MAJEAU — A Montréal, le 26, à 54 ans, Dame veuve Emilie Malo, née (Marie Majeau).

MAILLOUX — A Montréal, le 26, à 77 ans, Caroline Ayotte, épouse de François-Xavier Mailloux.

MYETTE — A Montréal, le 25, à 40 ans, Arthur Myette, époux d'Eva Martinou.

PARÉ — A Montréal, le 24, Irene Paré, fille de Joseph Paré et de Marie-Louise St-Denis, à 28 ans, 7 mois.

LAPORTE — A Montréal, le 26, à 62 ans, Mme veuve Jules Laporte, née Maria Dehouillier.

PELLETIER — A Montréal, le 26, à 20 ans, Lucien Pelletier, fils de Mme Edouard Pelletier, née Letitia Boivin.

PELLETIER — A Montréal, le 25, à 34 ans, Mme Arthur Pelletier, née Marlanna Massé.

PLANTE — A St-Gabriel de Brandon, le 26, à 70 ans, Adolphe Plante, époux de Dame Valérie Desroches.

TREMBLAY — A l'Hôpital Notre-Dame, le 26, Josephine Dugas, épouse d'Alfred Tremblay.

Nécrologie

BEAUDRY — A Montréal, le 28, à 86 ans, H. J.-A.-L. Beaudry, l.c., au No 3409 Dolori- cadoret.

CADORET — A Montréal, samedi, 25, Anselme Cadoret, à 79 ans.

COMTE — A Montréal, le 26, à 85 ans, Mme veuve Damase Comte, née Clara Castonguay.

DENIS — A Montréal, le 23, à 42 ans, Samuel-André Denis, époux de Joséphine Quilhan.

DESROCHES — A Joliette, le 24, à 59 ans, Albina Olivier, épouse de Charles Desroches, marbrier.

DESROCHERS — A Montréal, le 26, à 87 ans, Eugénie Leblanc, épouse de feu Maximilien Desrochers.

FORGET DU DESPATIE — A Montréal, le 26, à 78 ans, Frédéric Forget dit Despatie, époux de Philomène Major, autrui de Ste-Anne-des-Plaines.

FOUCAULT — A Cartierville, le 20, à 44 ans, Marie-Louise Dery, veuve d'Hector Foucault.

GAGNON — A Montréal, le 25, à 70 ans, Onésime Gagnon.

CARON — A Montréal, le 27, à 70 ans, Dame veuve Ignace Caron, née Rosilda Caron, 2217 Chamblay.

GUAY — A Verdun, le 26, Eleonore Rodrigue, épouse de Philippe Guay.

GRIGNON — A Montréal, le 28, à 46 ans, Arthur Grignon, époux d'Eugénie Lavertière.

HEBERT — A Montréal, le 25, à 33 ans, Dame Ernest Hebert, née Mariette Roy.

LABOULIERE — A Montréal, le 25, à 27 ans, Annie May Lafleur, épouse de J.-Arthur Laboulière.

LACOMBE — A Montréal, le 27, à 42 ans, Dame veuve Clément Lacombe, née Evelina St-Julien, autrui de Rigaud.

MALO-MAJEAU — A Montréal, le 26, à 54 ans, Dame veuve Emilie Malo, née (Marie Majeau).

MAILLOUX — A Montréal, le 26, à 77 ans, Caroline Ayotte, épouse de François-Xavier Mailloux.

MYETTE — A Montréal, le 25, à 40 ans, Arthur Myette, époux d'Eva Martinou.

PARÉ — A Montréal, le 24, Irene Paré, fille de Joseph Paré et de Marie-Louise St-Denis, à 28 ans, 7 mois.

LAPORTE — A Montréal, le 26, à 62 ans, Mme veuve Jules Laporte, née Maria Dehouillier.

PELLETIER — A Montréal, le 26, à 20 ans, Lucien Pelletier, fils de Mme Edouard Pelletier, née Letitia Boivin.

PELLETIER — A Montréal, le 25, à 34 ans, Mme Arthur Pelletier, née Marlanna Massé.

PLANTE — A St-Gabriel de Brandon, le 26, à 70 ans, Adolphe Plante, époux de Dame Valérie Desroches.

TREMBLAY — A l'Hôpital Notre-Dame, le 26, Josephine Dugas, épouse d'Alfred Tremblay.

Nécrologie

BEAUDRY — A Montréal, le 28, à 86 ans, H. J.-A.-L. Beaudry, l.c., au No 3409 Dolori- cadoret.

CADORET — A Montréal, samedi, 25, Anselme Cadoret, à 79 ans.

COMTE — A Montréal, le 26, à 85 ans, Mme veuve Damase Comte, née Clara Castonguay.

DENIS — A Montréal, le 23, à 42 ans, Samuel-André Denis, époux de Joséphine Quilhan.

DESROCHES — A Joliette, le 24, à 59 ans, Albina Olivier, épouse de Charles Desroches, marbrier.

DESROCHERS — A Montréal, le 26, à 87 ans, Eugénie Leblanc, épouse de feu Maximilien Desrochers.

FORGET DU DESPATIE — A Montréal, le 26, à 78 ans, Frédéric Forget dit Despatie, époux de Philomène Major, autrui de Ste-Anne-des-Plaines.

FOUCAULT — A Cartierville, le 20, à 44 ans, Marie-Louise Dery, veuve d'Hector Foucault.

GAGNON — A Montréal, le 25, à 70 ans, Onésime Gagnon.

CARON — A Montréal, le 27, à 70 ans, Dame veuve Ignace Caron, née Rosilda Caron, 2217 Chamblay.

GUAY — A Verdun, le 26, Eleonore Rodrigue, épouse de Philippe Guay.

GRIGNON — A Montréal, le 28, à 46 ans, Arthur Grignon, époux d'Eugénie Lavertière.

HEBERT — A Montréal, le 25, à 33 ans, Dame Ernest Hebert, née Mariette Roy.

LABOULIERE — A Montréal, le 25, à 27 ans, Annie May Lafleur, épouse de J.-Arthur Laboulière.

LACOMBE — A Montréal, le 27, à 42 ans, Dame veuve Clément Lacombe, née Evelina St-Julien, autrui de Rigaud.

MALO-MAJEAU — A Montréal, le 26, à 54 ans, Dame veuve Emilie Malo, née (Marie Majeau).

MAILLOUX — A Montréal, le 26, à 77 ans, Caroline Ayotte, épouse de François-Xavier Mailloux.

MYETTE — A Montréal, le 25, à 40 ans, Arthur Myette, époux d'Eva Martinou.

PARÉ — A Montréal, le 24, Irene Paré, fille de Joseph Paré et de Marie-Louise St-Denis, à 28 ans, 7 mois.

LAPORTE — A Montréal, le 26, à 62 ans, Mme veuve Jules Laporte, née Maria Dehouillier.

PELLETIER — A Montréal, le 26, à 20 ans, Lucien Pelletier, fils de Mme Edouard Pelletier, née Letitia Boivin.

PELLETIER — A Montréal, le 25, à 34 ans, Mme Arthur Pelletier, née Marlanna Massé.

PLANTE — A St-Gabriel de Brandon, le 26, à 70 ans, Adolphe Plante, époux de Dame Valérie Desroches.

TREMBLAY — A l'Hôpital Notre-Dame, le 26, Josephine Dugas, épouse d'Alfred Tremblay.

Nécrologie

BEAUDRY — A Montréal, le 28, à 86 ans, H. J.-A.-L. Beaudry, l.c., au No 3409 Dolori- cadoret.

CADORET — A Montréal, samedi, 25, Anselme Cadoret, à 79 ans.

COMTE — A Montréal, le 26, à 85 ans, Mme veuve Damase Comte, née Clara Castonguay.

DENIS — A Montréal, le 23, à 42 ans, Samuel-André Denis, époux de Joséphine Quilhan.

DESROCHES — A Joliette, le 24, à 59 ans, Albina Olivier, épouse de Charles Desroches, marbrier.

DESROCHERS — A Montréal, le 26, à 87 ans, Eugénie Leblanc, épouse de feu Maximilien Desrochers.

FORGET DU DESPATIE — A Montréal, le 26, à 78 ans, Frédéric Forget dit Despatie, époux de Philomène Major, autrui de Ste-Anne-des-Plaines.

FOUCAULT — A Cartierville, le 20, à 44 ans, Marie-Louise Dery, veuve d'Hector Foucault.

GAGNON — A Montréal, le 25, à 70 ans, Onésime Gagnon.

CARON — A Montréal, le 27, à 70 ans, Dame veuve Ignace Caron, née Rosilda Caron, 2217 Chamblay.

GUAY — A Verdun, le 26, Eleonore Rodrigue, épouse de Philippe Guay.

GRIGNON — A Montréal, le 28, à 46 ans, Arthur Grignon, époux d'Eugénie Lavertière.

HEBERT — A Montréal, le 25, à 33 ans, Dame Ernest Hebert, née Mariette Roy.

LABOULIERE — A Montréal, le 25, à 27 ans, Annie May Lafleur, épouse de J.-Arthur Laboulière.

LACOMBE — A Montréal, le 27, à 42 ans, Dame veuve Clément Lacombe, née Evelina St-Julien, autrui de Rigaud.

MALO-MAJEAU — A Montréal, le 26, à 54 ans, Dame veuve Emilie Malo, née (Marie Majeau).

MAILLOUX — A Montréal, le 26, à 77 ans, Caroline Ayotte, épouse de François-Xavier Mailloux.

MYETTE — A Montréal, le 25, à 40 ans, Arthur Myette, époux d'Eva Martinou.

PARÉ — A Montréal, le 24, Irene Paré, fille de Joseph Paré et de Marie-Louise St-Denis, à 28 ans, 7 mois.

LAPORTE — A Montréal, le 26, à 62 ans, Mme veuve Jules Laporte, née Maria Dehouillier.

PELLETIER — A Montréal, le 26, à 20 ans, Lucien Pelletier, fils de Mme Edouard Pelletier, née Letitia Boivin.

PELLETIER — A Montréal, le 25, à 34 ans, Mme Arthur Pelletier, née Marlanna Massé.

PLANTE — A St-Gabriel de Brandon, le 26, à 70 ans, Adolphe Plante, époux de Dame Valérie Desroches.

TREMBLAY — A l'Hôpital Notre-Dame, le 26, Josephine Dugas, épouse d'Alfred Tremblay.

Nécrologie

BEAUDRY — A Montréal, le 28, à 86 ans, H. J.-A.-L. Beaudry, l.c., au No 3409 Dolori- cadoret.

CADORET — A Montréal, samedi, 25, Anselme Cadoret, à 79 ans.

COMTE — A Montréal, le 26, à 85 ans, Mme veuve Damase Comte, née Clara Castonguay.

DENIS — A Montréal, le 23, à 42 ans, Samuel-André Denis, époux de Joséphine Quilhan.

DESROCHES — A Joliette, le 24, à 59 ans, Albina Olivier, épouse de Charles Desroches, marbrier.

DESROCHERS — A Montréal, le 26, à 87 ans, Eugénie Leblanc, épouse de feu Maximilien Desrochers.

FORGET DU DESPATIE — A Montréal, le 26, à 78 ans, Frédéric Forget dit Despatie, époux de Philomène Major, autrui de Ste-Anne-des-Plaines.

FOUCAULT — A Cartierville, le 20, à 44 ans, Marie-Louise Dery, veuve d'Hector Foucault.

GAGNON — A Montréal, le 25, à 70 ans, Onésime Gagnon.

CARON — A Montréal, le 27, à 70 ans, Dame veuve Ignace Caron, née Rosilda Caron, 2217 Chamblay.

GUAY — A Verdun, le 26, Eleonore Rodrigue, épouse de Philippe Guay.

GRIGNON — A Montréal, le 28, à 46 ans, Arthur Grignon, époux d'Eugénie Lavertière.

HEBERT — A Montréal, le 25, à 33 ans, Dame Ernest Hebert, née Mariette Roy.

LABOULIERE — A Montréal, le 25, à 27 ans, Annie May Lafleur, épouse de J.-Arthur Laboulière.

LACOMBE — A Montréal, le 27, à 42 ans, Dame veuve Clément Lacombe, née Evelina St-Julien, autrui de Rigaud.

MALO-MAJEAU — A Montréal, le 26, à 54 ans, Dame veuve Emilie Malo, née (Marie Majeau).

MAILLOUX — A Montréal, le 26, à 77 ans, Caroline Ayotte, épouse de François-Xavier Mailloux.

MYETTE — A Montréal, le 25, à 40 ans, Arthur Myette, époux d'Eva Martinou.

PARÉ — A Montréal, le 24, Irene Paré, fille de Joseph Paré et de Marie-Louise St-Denis, à 28 ans, 7 mois.

LAPORTE — A Montréal, le 26, à 62 ans, Mme veuve Jules Laporte, née Maria Dehouillier.

PELLETIER — A Montréal, le 26, à 20 ans, Lucien Pelletier, fils de Mme Edouard Pelletier, née Letitia Boivin.

PELLETIER — A Montréal, le 25, à 34 ans, Mme Arthur Pelletier, née Marlanna Massé.

PLANTE — A St-Gabriel de Brandon, le 26, à 70 ans, Adolphe Plante, époux de Dame Valérie Desroches.

TREMBLAY — A l'Hôpital Notre-Dame, le 26, Josephine Dugas, épouse d'Alfred Tremblay.

Nécrologie

BEAUDRY — A Montréal, le 28, à 86 ans, H. J.-A.-L. Beaudry, l.c., au No 3409 Dolori- cadoret.

CADORET — A Montréal, samedi, 25, Anselme Cadoret, à 79 ans.

COMTE — A Montréal, le 26, à 85 ans, Mme veuve Damase Comte, née Clara Castonguay.

DENIS — A Montréal, le 23, à 42 ans, Samuel-André Denis, époux de Joséphine Quilhan.

DESROCHES — A Joliette, le 24, à 59 ans, Albina Olivier, épouse de Charles Desroches, marbrier.

DESROCHERS — A Montréal, le 26, à 87 ans, Eugénie Leblanc, épouse de feu Maximilien Desrochers.

FORGET DU DESPATIE — A Montréal, le 26, à 78 ans, Frédéric Forget dit Despatie, époux de Philomène Major, autrui de Ste-Anne-des-Plaines.

FOUCAULT — A Cartierville, le 20, à 44 ans, Marie-Louise Dery, veuve d'Hector Foucault.

GAGNON — A Montréal, le 25, à 70 ans, Onésime Gagnon.

CARON — A Montréal, le 27, à 70 ans, Dame veuve Ignace Caron, née Rosilda Caron, 2217 Chamblay.

GUAY — A Verdun, le 26, Eleonore Rodrigue, épouse de Philippe Guay.

GRIGNON — A Montréal, le 28, à 46 ans, Arthur Grignon, époux d'Eugénie Lavertière.

HEBERT — A Montréal, le 25, à 33 ans, Dame Ernest Hebert, née Mariette Roy.

LABOULIERE — A Montréal, le 25, à 27 ans, Annie May Lafleur, épouse de J.-Arthur Laboulière.

LACOMBE — A Montréal, le 27, à 42 ans, Dame veuve Clément Lacombe, née Evelina St-Julien, autrui de Rigaud.

MALO-MAJEAU — A Montréal, le 26, à 54 ans, Dame veuve Emilie Malo, née (Marie Majeau).

MAILLOUX — A Montréal, le 26, à 77 ans, Caroline Ayotte, épouse de François-Xavier Mailloux.

MYETTE — A Montréal, le 25, à 40 ans, Arthur Myette, époux d'Eva Martinou.

PARÉ — A Montréal, le 24, Irene

U. C. C.
Président
Aldéric LALONDE
Vice-président
Julien METHE
Sec.-trésorier
Oscar GATINEAU

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Bulletin officiel de l'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec

PARAIT TOUS LES MARDIS ET JEUDIS

Secrétariat
386, Notre-Dame E.
Edifice du "Devoir"
Montréal
Tél. MAin 6447
Adressez toutes
communications à
l'U.C.C. comme ci-
dessus.

1928 L'ANNÉE DE NOTRE JUBILÉ DE DIAMANT 1928

Venez à la célébration du Jubilé de Diamant de Dupuis

COMMENÇANT

LUNDI, 12 Mars

PAR LA PLUS GRANDE VENTE DEPUIS 60 ANS

NOUS REMBOURSERONS VOS FRAIS DE CHEMIN DE FER

Aller et retour, d'après la cédule suivante:

- Rayon de 100 milles sur achats de 100.00
Rayon de 75 milles sur achats de 75.00
Rayon de 50 milles sur achats de 50.00
Rayon de 25 milles sur achats de 25.00

Nous n'hésitons pas à dire que tous ceux qui viendront, retireront un grand profit de leur visite.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny, St-Christophe, MONTREAL

RÉSULTAT OBTENU PAR L'U.C.C.

Dans mon dernier article, j'avertissais mes lecteurs que je donnerais les résultats les plus marquants obtenus par l'U. C. C. depuis sa fondation.

D'abord, les cultivateurs avaient besoin d'une association professionnelle comme toutes les autres classes de la société. Et ce n'est pas la première tentative que nous avons faite pour nous organiser, mais c'est la première qui réussit à si bien se développer. A quoi peut-on attribuer ce développement plus rapide que les autres tentatives qui ont précédé l'U. C. C. ?

Pour moi, j'attribue ces succès à sa neutralité politique et son initiative agricole et sociale. Cela lui a valu la coopération de la plus belle, la plus grande, la plus noble de toutes les sociétés mondiales, je veux dire la coopération du clergé.

Ceux qui ont conservé leur coopération ont toujours été forts. Exemple: notre administration financière provinciale fait envie aux autres provinces du Dominion. Pensons un peu d'où vient ce succès. Je comprends que les causes sont multiples. Mais que nous les chargions comme les autres provinces de l'administration de toutes nos institutions de bienfaisance et d'éducation qui sont financées par nos communautés religieuses et dont l'enseignement est donné par des personnes qui se sacrifient à des salaires de famine pour ces œuvres?

C'est une lourde charge dont notre administration financière provinciale est exemptée. Cela contribue à sa position enviable. Alors, obtenir le concours de tous ces hommes d'œuvres du clergé, c'est un beau résultat.

Un autre résultat marquant: peut-on s'expliquer comment il se fait qu'en 1924, lors du premier congrès des cultivateurs à Québec, quand nous voulions faire paraître quelque chose dans la plupart des journaux, il fallait faire des instances pour obtenir cette publicité et souvent déaturée? Même dans certains journaux on tournait en ridicule tout ce que le Bulletin des Agriculteurs publiait à ce sujet. On l'accusait d'être l'anonyme de tous les cultivateurs qui s'occupaient de l'organisation, au point de motiver un éloignement entre ces deux organismes.

Aujourd'hui plusieurs journaux sollicitent le patronage de l'U. C. C., il s'est opéré là un changement notable. Les cultivateurs ont prouvé qu'ils étaient quelque chose dans la société.

Les unions de nos cercles, nos unions régionales, nos journées sociales et nos assemblées annuelles ont favorisé la connaissance d'une quantité de cultivateurs qui travaillent à améliorer la situation des cultivateurs au point de vue professionnel et social.

Du côté financier, combien de suggestions que l'U. C. C. a faites aux autorités dirigeantes pour coopérer avec elles pour solutionner les problèmes agricoles et qui nous ont été accordées. Je vais en énumérer quelques-unes. Tous ceux qui étaient au congrès de 1924, quand la question de la voirie a été discutée, se rappellent les lamentations que les taxes nous écrasent. C'était presque une panique dans le manège militaire de Québec. Chacun aurait voulu faire une proposition pour être soulagé de ces taxes de voirie. La proposition la plus pratique qui a été faite est bien celle de M. L.-J.-N. Chevrier, de Rigaud, puisqu'elle nous a été accordée. "En 1912, l'Administration provinciale nous a offert de l'argent au taux de deux pour cent pour améliorer nos chemins, par la suite on nous chargeait trois pour cent." M. Chevrier a demandé "que l'argent nous soit laissé au taux qu'on nous l'avait prêté, à deux pour cent." Comme dans notre province presque tout le monde paie des taxes de voirie, vous vous êtes rendu compte qu'en 1925 le département de la voirie n'a réclamé que deux pour cent sur les argentés que nous lui devions. Il y avait là une suggestion de l'U. C. C.

Votre association ne remboursera jamais d'argent direct. Mais que l'on calcule la différence d'un pour cent sur l'item des taxes de la voirie et nous constaterons que cela a laissé dans notre bourse de quoi payer notre contribution pour bien des années. Tous les membres et tous ceux qui ne sont pas membres ont bénéficié de l'U. C. C. par des moyens indirects.

Un autre résultat bien marquant, c'est un projet de loi de classification pour notre foie qui était bien nefaste pour les producteurs. Et ce projet de loi avait été préparé par des autorités et avait reçu l'approbation de l'Association des commerçants de foie dont la Coopérative Fédérée faisait alors partie, et de plusieurs autres provinces du Dominion. Seule l'U. C. C. a protesté et a signalé les dangers pour les producteurs. Et cette loi n'est pas encore votée. Elle devra subir des amendements avant de l'être.

Autre résultat obtenu. Les assurances mutuelles de paroisse n'ont plus de taxes à payer au trésorier provincial. Ces taxes ont été gratifiées sur une demande de l'U. C. C. Les octrois aux écoles rurales ont été beaucoup augmentés. L'U. C. C. en avait fait la demande. Les primes de défrichement et de premier labour aux colons ont doublé. Un amendement à la loi de chasse pour permettre d'abattre les ours en tout temps de l'année afin de protéger les troupeaux a été adopté l'an dernier.

Un crédit agricole. Depuis que l'U. C. C. existe, elle n'a cessé d'en faire la demande. Cette année, le parlement provincial est décidé d'en organiser un, et j'espère qu'il sera à la satisfaction des membres de l'U. C. C.

Les écoles régionales d'agriculture que nous sollicitons et le travail que fait le gouvernement pour multiplier ces écoles seront certainement une amélioration pour l'agriculture. Et combien d'autres suggestions l'U. C. C. a faites et qui seront réalisées dans l'avenir. Et cette association qui n'a guère plus de trois ans d'existence, il serait bien à propos de dire qu'elle a commencé ses semences. Elle a déjà beaucoup récolté.

Espérons dans l'avenir qu'elle produira des fruits merveilleux pour les cultivateurs et la société en général.

Aldéric LALONDE, président de l'U. C. C.

Avis aux membres

Chaque membre de l'Union Catholique des Cultivateurs devrait se faire un honneur et un devoir d'être un apôtre de l'association professionnelle. Il devrait en parler souvent à ses voisins et recueillir des souscriptions qu'il transmettrait ensuite au secrétaire. On laisse ordinairement trop, de la besogne, au secrétaire.

Au dernier congrès vous avez adopté la résolution suivante: "Qu'il serait désirable que l'U. C. C. organise la coopération pour ses membres, et l'assemblée exprime le désir que le bureau de direction et l'exécutif étudient avec le plus d'attention possible, et soient chargés de préparer des règlements de coopération, de même que d'en commencer l'organisation, s'il est possible de le faire, pour l'avantage des cultivateurs, et

que ces règlements soient soumis à la prochaine assemblée annuelle pour approbation."

Comme premier pas dans cette direction l'exécutif a accepté l'offre qui nous a été faite de fournir des écremeuses à nos membres à des conditions très avantageuses. La machine est fournie avec toutes les garanties désirables. Elle sera vendue au prix courant et une remise en retour sera faite à la fin de l'année. Que tous ceux qui ont besoin d'une écremeuse voient leur secrétaire et profitent des avantages que peut leur procurer l'U. C. C.

Les membres de chaque cercle devraient grouper leurs commandes de grains et graines de semence et charger leur secrétaire de leur procurer ces marchandises aux meilleures conditions possibles. Il pourrait en être ainsi des engrais alimentaires, engrais chimiques et

autres marchandises nécessaires.

Nous recevons plusieurs demandes de cercles qui veulent se mettre en communication pour achats de grains et graines de semences. Nous annoncerons gratuitement dans la Terre de Chez Nous pour les cercles qui en auraient à vendre. Il faut ne pas oublier que ces grains doivent être inspectés. Les cercles qui pourraient former un char d'avoine de semence pourraient certainement obtenir des prix très avantageux en vendant directement aux cultivateurs.

Plusieurs cercles nous parlent de coopération par l'U.C.C. Aucun nous suggère une manière d'opérer. C'est une question très importante pour laquelle il faut être bien prudent. Nous ne voudrions pas que les erreurs du passé se répètent. Nous croyons cependant qu'il est temps que les cultivateurs de la province de Québec aient une organisation coopérative bien organisée et bien exécutée.

Il est entendu que le Devoir reste notre organe, au moins pour un an, et aux mêmes conditions que l'année dernière: \$3.50 par année pour l'édition quotidienne, en faveur des membres de l'U. C. C. Si je compare la liste des abonnés de l'année dernière avec les renouvellements de cette année, je constate qu'un grand nombre sont dus, car quelques-uns seulement ont retourné le journal pour des raisons spéciales. En considération des faveurs que nous accordons au Devoir, on devrait lui exempter autant que possible toute correspondance pour la collection des abonnements. Un des meilleurs services que l'on puisse rendre à sa famille, à ses voisins et à ses amis, c'est de faire lire des bons journaux. Le Devoir est très instructif et très pratique en nous renseignant bien sur tout ce que nous avons besoin de savoir; nous nous efforçons d'en faire autant de la Terre de Chez Nous, et nous serons toujours heureux de recevoir toutes suggestions à ce sujet.

AUX SECRÉTAIRES

Nous nous rendons compte par notre correspondance de la somme de travail et de dévouement que doivent déployer les secrétaires locaux. J'espère que cet ou tard ils pourront être au moins rémunérés un peu. Nous regrettons d'avoir à demander aux secrétaires un petit surcoût d'ouvrage qui sera peu de chose pour chacun des secrétaires locaux et sera beaucoup pour nous ici. Chaque résolution devrait être écrite sur une feuille séparée. Je voudrais commencer à classer les résolutions pour le prochain congrès. L'année dernière, mon prédécesseur s'est trouvé surchargé d'ouvrage à la veille du congrès et le bureau de direction a dû travailler jusqu'à quatre heures et demie du matin pour les voir toutes. Pour exempter cela mettons-nous à l'œuvre immédiatement pour préparer le prochain congrès.

On ne doit pas oublier, lorsqu'on envoie quelques souscriptions de membres de toujours dire les noms de ceux par qui ces souscriptions sont envoyées.

Les secrétaires à qui les membres auront confié des commandes, et qui auront des difficultés à les bien placer, pourront alors nous consulter et nous nous mettons pour cela à leur entière disposition si nous pouvons leur aider.

Nous espérons recevoir de chaque cercle un rapport intéressant de l'assemblée de mars. O. G.

Tribune Libre

L'éducation du consommateur s'impose

St-Madeleine, le 22 février 1927
Le cultivateur désireux de réussir doit posséder plus que jamais des connaissances approfondies de son métier. Il doit être bon vendeur et bon marchand. Dans la vente de ses produits, le cultivateur de progrès doit se rendre compte que ses recettes ont été plus que suffisantes pour couvrir les dépenses de la production et, qu'en plus, il a réalisé des profits raisonnables. Alors, pas plus que le marchand, le cultivateur, ne peut négliger de faire de la comptabilité. Si la chose exige un peu de travail, en retour elle procure plus d'un avantage.

C'est d'abord une légitime satisfaction, pour le cultivateur, de savoir aussi exactement que possible ce que lui coûte tel ou tel produit et surtout de constater qu'il a obtenu un gain appréciable.

Prenons, par exemple, la basse-cour: de l'aveu de certains bons éleveurs, les poules paient passablement, mais la plupart des cultivateurs prétendent le contraire. Sans comptabilité est-il facile de se rendre compte exactement? Évidemment, non. Et puis n'y aurait-il pas encore un gros avantage à renseigner le consommateur sur le coût de production des principaux produits alimentaires comme le lait, la viande, les oeufs? Sans doute, car le consommateur des villes trouvant les produits de la ferme trop chers est porté à taxer le cultivateur d'exploiteur, tandis que l'on entend dire parmi la classe agricole que tout se vend à trop bas prix. Par conséquent, étaler aux yeux du public par des chiffres, le coût réel de production, contribuerait à établir de meilleures relations entre ces deux classes. La pratique de boycotter des oeufs quand le prix est élevé, en hiver,

Sujet d'étude par les cercles

MARS: Quelles cultures ou quels élevages serait-il surtout avantageux d'adapter dans la localité étant donné la qualité du sol, la nature du climat, la demande et la distance des marchés?

AVRIL: Industrie laitière: soin à donner aux vaches, au lait et moyens d'améliorer les marchés?

cesserait peut-être. Une meilleure protection de nos marchés locaux que nous réclamons, cultivateurs, serait peut-être accordée, plus tôt de nos gouvernements, sans pour cela créer aucun ressentiment de la masse des consommateurs contre la classe agricole. C'est donc bien le cas de dire, avec le chef du Service de l'horticulture, M. J.-H. Lavoie, "que l'éducation du consommateur s'impose à l'égal de l'éducation du producteur".

C'est dans ce but que je viens parler du coût de revient des oeufs en empruntant intentionnellement des chiffres aux Américains qui peuvent produire, comme on le sait, à meilleur marché que nous.

En 1918, une association de cultivateurs des États-Unis (American Farm Bureau Association) faisait des démarches auprès des autorités du Collège d'Agriculture (Missouri State Agricultural College) pour leur demander de prendre la direction et la surveillance d'un travail important afin d'établir le coût de revient des oeufs sur la ferme. Un grand concours de contrôle de ponte et de comptabilité fut alors organisé par des instructeurs avocés. Plus de 75 cultivateurs de l'Etat du Missouri y prirent part. Les chiffres ci-dessous démontrent le coût des oeufs tout en ne tenant compte que des dépenses de l'alimentation et aussi le prix de vente pour les trois mois d'hiver suivants.

Table with 4 columns: Date, Coût, Prix, Coût Prix obtenu

Durant ces mois d'hiver les profits réalisés furent peu élevés. Cependant les 75 éleveurs de volailles auraient obtenu \$1.63 par poule pour les oeufs durant la première année du concours se terminant le 1er novembre 1919. Mais, en plus du coût de la nourriture les Américains ont voulu considérer le travail, l'intérêt, la dépréciation et la mortalité, autant d'items bien légitimes et qui furent calculés dans le coût réel de la production. Les chiffres ci-dessous laisseront voir des profits encore plus restreints puisque le coût moyen des oeufs s'est élevé à 32c par douzaine et le prix moyen de vente à été de 38c; un modique profit de 6c par douzaine. Alors, si le cultivateur canadien est obligé de se contenter encore de moins, comprendra-t-on la raison pour laquelle il se plaint de son sort parfois à ceux qui ont pour devoir de protéger les intérêts de la classe agricole qui contribue autant à la prospérité, à la richesse du pays que les diverses autres classes. Mais pas de prospérité matérielle possible sans le progrès de l'agriculture. Et pas de progrès réel, constant, stable, en agriculture, sans profits légitimes. Il faut sans cesse, par conséquent, qu'un assureur au cultivateur un profit raisonnable, en agriculture, pour ne parler que de cette branche, il n'y aurait pas de meilleur moyen de travailler à l'expansion de cette industrie qui, de l'aveu même de l'honorable J.-Ed. Caron, est en voie de devenir la principale branche de notre agriculture.

C'est notre droit et notre devoir, cultivateurs, de réclamer, avec l'appui généreux de l'U.C.C., notre juste part de bien-être et nous le obtenons comme toutes les autres classes de la société et de prendre les mesures qu'il nous soit assuré selon la saine et sage doctrine du député de Labelle, "dans une mesure raisonnable et sous un régime convenable de justice sociale et économique".

Camille LETOURNEAU, fils, secrétaire.

L'Union catholique des cultivateurs

L'Action Populaire consacrait un article de tête à l'Union Catholique des Cultivateurs. M. l'abbé Lafontaine écrivait:

Toutes les professions ou les métiers sont aujourd'hui organisés. Du haut en bas de l'échelle sociale dans les classes professionnelles comme dans les rangs ouvriers, on a réalisé depuis longtemps que l'association était le meilleur moyen de protéger ou de défendre ses intérêts.

A venir jusqu'à il y a quelques années, les cultivateurs ont seuls vécu en marge de l'association, travaillant chacun pour soi. Aussi la crise d'après guerre les a trouvés sans défense. Plus que tout autre ils ont souffert. Bon nombre même se sont découragés. Croyant les difficultés insurmontables, ils ont tout abandonné; ils ont quitté la terre pour entrer à l'usine pour laquelle ils n'étaient point faits.

Le mal n'était point sans remède. Quelques-uns au moins l'ont cru. Ils se sont unis pour étudier ensemble les causes du malaise, pour en mesurer la gravité et l'étendue. En un mot, ils jetèrent les bases de l'Union Catholique des Cultivateurs. Cette union vit depuis, et chaque jour elle donne de nouvelles preuves de sa vigueur.

Elle n'a pas encore rallié les suffrages de tous les intéressés. Elle n'est même pas près d'atteindre ce but. Car le cultivateur, qui est roi et maître chez lui, est plus que tout autre jaloux de sa liberté. Il sent moins que l'ouvrier le besoin de l'union. Pourtant celle-ci ne lui est pas moins utile.

Le jour où les cultivateurs reconnaîtront qu'ils doivent être les premiers à prendre leurs intérêts en main et à les défendre en dehors de toute couleur politique, l'union à base professionnelle deviendra facile.

Pour notre part nous souhaitons que ce jour ne se fasse pas trop attendre.

La cause

Quelques réflexions de M. Thomas Poulin aux ouvriers, qui, dans bien des cas peuvent très bien s'adapter aux cultivateurs.

Dans la lutte pour l'amélioration des conditions professionnelles comme sur les autres terrains, le plus rude adversaire est souvent l'ami.

Les unions ouvrières doivent livrer une lutte héroïque pour vivre et donner à leurs membres la protection qui convient. A bien considérer les choses toutefois on voit que très souvent ce n'est pas le capital qui fait obstacle au travail, mais le travail lui-même.

Il n'y a qu'un faible pourcentage d'ouvriers organisés chez nous, donc qu'un faible pourcentage d'ouvriers qui travaillent à l'amélioration des conditions de tous. Les autres font poids mort quand ils ne mettent pas d'obstacles au succès des efforts de ce petit nombre de vaillants.

La cause de cette situation, il faut la chercher dans le culte de l'égoïsme.

Pourquoi sacrifier plus d'efforts, semblent-ils dire, puisque nous avons ce que nous voulons?

D'autres sont plus cyniques encore. Ils disent: à quoi bon entrer dans un syndicat, payer une contribution et sacrifier des veilles; le syndicat travaille pour nous et nous obtenons sans effort la même chose que lui.

Cet égoïsme tient le syndicat faible et l'empêche d'obtenir ce qui serait raisonnable qu'il obtienne. Dans 75 cas sur 100 il faut chercher là la cause des échecs ouvriers.

Conseils pour tenir des assemblées intéressantes

Un certain nombre de cercles se plaignent qu'ils ont de la difficulté à tenir des assemblées intéressantes. Je voudrais donner quelques conseils là-dessus car il est de première importance que toutes les assemblées soient intéressantes et instructives. Les sujets d'étude que nous fournissons, aideront beaucoup aux cercles, mais ce n'est pas tout.

Il faut absolument que chaque assemblée générale soit bien préparée d'avance; c'est là un des rôles du bureau de direction. Celui-ci doit se réunir d'avance et préparer un ordre du jour pour chaque assemblée; il doit aussi nommer des conférenciers pour expliquer chaque question à étudier. On doit dire au conférencier combien il pourra disposer de temps. Il faut que ce ne soit jamais long afin que la discussion permette aux cultivateurs d'exprimer leur opinion sur chaque question.

C'est au président qu'incombe la tâche de bien diriger l'assemblée. Il doit d'abord commencer à l'heure. Il doit veiller ensuite à diriger les études et la discussion, et voir à ce qu'il ne se perde pas de temps. Il est important que le président voit à habiller les membres à ne pas attendre pour se prononcer sur une question. Il doit laisser à chacun la liberté de s'exprimer, de demander même à quelques-uns de dire leur opinion mais, dès que la question paraît très bien exposée il doit la mettre aux voix. S'il n'y a pas de proposition et secondaire immédiatement la question doit être laissée de côté. Il ne faut pas perdre de temps. Une bonne chose aussi, je crois, ce serait que dès qu'une proposition est secondée, le président la mette au vote à peu

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

"On a souvent besoin d'un plus "ferré" que soi" - dirait Lafontaine
Notaire Téléphone: Main 3228
Horace Lippé
Professeur Tél. Uptown 4985
René Savoie, I.C.S.E.

Notaire Main 1859
Bélanger & Bélanger
Prêts hypothécaires
30 rue St-Jacques - Montréal
Quel est l'abonné... qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.

Visitez l'Europe Maintenant!
Tous les plus bas de l'année
Service direct de HALIFAX à
WHITE STAR LINE SERVICE CANADIEN

DEPUIS 1840
DEPARTS DE L'HIVER 1928 DE HALIFAX
22 mars, Atonia à Ply., Le Havre, Lond.
29 mars, Atonia à Ply., Le Havre, Lond.

CROISIERES DE L'HIVER ET DU PRINTEMPS A LA MEDITERRANEE ET AUX ANTIILLES
The ROBERT REFORM Co. Limited
20, rue de l'Hôpital, Montréal.

Cunard Anchor Anchor-Donaldson

RHUME DE CERVEAU, CATARRHE NAZALINE
PRESCRITE DEPUIS 20 ANS
PREVIENT LA GRIPPE

PRELARTS
M.-J. LALONDE & FRERES Liée
2 magasins: 1558 Sainte-Catherine Est
4569 Avenue du Parc

comptabilité et l'épargne à l'amphithéâtre de l'université.
Société d'une messe
Monsieur le chanoine Jacques Chaffers, curé de Bevelin, décédé le 25 février courant, était membre de la Société d'une Messe.
Albert VALOIS, chanoine, chancelier.

LETTE de FADETTE

Vous ne croiriez jamais que dans la salle des vieilles de Soeur Saint-Luc, on puisse prendre des leçons de sagesse? Ces pauvres petites vieilles sont, en général, si déraisonnables! Madame Michaud, rapetisée, ridée, souriante et bavarde, au contraire, est la sagesse en personne et je livre le résultat de ses expériences aux petites femmes questionneuses qui s'intéressent aux problèmes de la vie conjugale.

— Trois maris! fis-je, et avez-vous été malheureuse?
— Pour dire le vrai, j'ai eu des mauvaises passées, mais c'était en premier. Après, j'avais appris à m'arranger, il faut savoir mener son affaire... et j'ai appris.

Mon premier mari, je l'ai aimé plus que les autres, mais il était, d'un fier bout, le plus haïssable! C'était jeune, voyez-vous, et les jeunes, ça ne pense pas, ça ne sait pas qu'une petite femme, c'est pas un cheval et que ça se rend vite au bout de ses forces à les servir. — Va me cri ça! — Vite! amène le dîner, je suis pressé! — Fais donc taire le petit ou c'est moi qui vas le fermer!

Et moi, je courais, je trimais, je berçais, j'arrêtais jamais, car les petits venaient tous les ans et lui si se faisait servir pareil, et toujours pressé, ça attendait pas sans s'enrager! Je dis pas que j'étais malheureuse, on se querellait jamais, vu que je lui obéissais comme au pape! Mais, bon Seigneur, que j'étais donc fatiguée! A croire que jamais je me reposerais!

Ben, c'est venu, tout de même, le repos; le voilà qui meurt de maladie; je l'ai bien soigné, j'ai eu du chagrin et j'ai pleuré pas mal longtemps.

Puis je m'ai mis à réfléchir, j'avais jamais eu le temps de son vivant, et je m'ai dit: Si tu te remaries, tu vas changer un peu ça! le service va se partager. C'est pas parce qu'une créature a moins de force qu'un homme qu'elle va trimmer sans arrêt à son service. J'étais jolie, agissante et j'avais un peu de quoi, — une petite assurance qu'on avait bien travaillé à payer tous les deux, — mes petits étaient morts, aussi les galants, ça rôdait autour de la veuve! Mais j'avais l'oeil, et j'étais résolue de pas me faire embêter! J'attendais un homme d'âge qui aurait de la raison et du bien.

J'ai été chanceuse: c'était un veuf avec de grands enfants établis et une bonne maison bien meublée.

Ah! certes! je lui ai pas fait de misère, je le faisais manger bon, je le tenais fardé, et notre maison était reluisante comme un sou neuf. Mais, je vous dis que ça! J'étais la maîtresse chez nous! Il avait fini quasi par me demander des permissions. Pas de chamaille, pas seulement de discussions! Je disais: On achète ça. — On va là. — On fera pas ceci ou cela.

Je me servais de tout mon bon sens pour nous conduire tous les deux et ça marchait sur des roulettes, ma chère dame! Non! je me suis pas fatiguée à les servir, celui-là: il me donnait un coup de main quand c'était nécessaire, il faisait mes commissions, et j'y avais appris à pas salir ce que je venais de nettoyer! Ça allait on ne peut mieux, quand, tout à coup, le voilà qui meurt.

J'ai eu du chagrin mais ça s'est passé assez vite et me v'là remariée pour la troisième fois. C'était une grosse bêtise, j'aurais pas dû! Il fumait toute la journée, il décollait pas du poêle et il n'avait jamais rien à dire! C'était pas méchant, mais si bête que rien que d'y penser, ça me fait encore ennuyer!

Mais il n'a pas vécu longtemps. Celui-là, quand il est mort, j'ai quasiment pleuré, je pouvais pas, j'étais si débarrassée et je savais qu'il était ben heureux de l'autre bord, parce que ça n'aurait pas fait de mal à une mouche.

— Mais votre argent? Qu'était-il devenu et pourquoi êtes-vous ici?

— Ah! c'est ça mon grand malheur et ma malchance! J'avais placé mon avoir chez un voleur et un beau jour l'argent avait disparu et le voleur avec! — C'est un des garçons de mon second mari qui me paie une petite pension ici, j'avais été bonne pour lui et j'aimais ses petits. Quand j'ai été dans le malheur, il s'en est souvenu.

Mes petites dames, tirez vos conclusions.

FADETTE

La vie de Chopin

UNE CONFÉRENCE DE M^{lle} JEANNE BEAULIEU A L'A.P.E.B.

Dimanche après-midi, le 26 février, à quatre heures, avait lieu la réunion mensuelle de l'Association Professionnelle des Employées de Bureau.

La séance débuta par un beau programme musical exécuté par deux artistes canadiennes populaires: M^{lle} Provost, professeur de chant, élève de M. Salv. Issaure, et M^{lle} Bonin, professeur de piano. M^{lle} Provost, de sa voix très souple, fit entendre *Mittele*, de Gounod; elle surmonta avec une facilité extraordinaire les difficultés de vocalise caractéristiques à cette chanson. En rappel, M^{lle} Provost nous chanta une pièce légère et charmante de délicatesse: "Non, je n'irai plus au bois" de Weckerlin, elle fut encore vivement applaudie. M^{lle} Bonin accompagna au piano.

M^{lle} Bonin se révéla artiste dans l'art pianistique lorsqu'elle joua, avec une agilité remarquable, l'Étude Op. 10 No 5 de Chopin, et, en rappel, "Air de Ballet" de Moskowski. La jeune pianiste sut concentrer toute l'attention de son auditoire par son exécution artistique.

La présidente présenta la conférencière, M^{lle} Jeanne Beaulieu, qui développa un sujet des plus intéressants: "La Vie de Chopin". La jeune conférencière se prétendait inhabile à traiter de l'oeuvre du grand musicien, l'appréciation d'une oeuvre de musique, dit-elle, différait selon les goûts; d'ailleurs on peut facilement comprendre la musique de Chopin après avoir appris sa vie. Chopin naquit le 22 février 1810; il révéla, dès son berceau, une extrême sensibilité qu'on trouvera plus tard dans toutes ses oeuvres. En 1824, il entre au lycée de Varsovie, se lie d'amitié avec plusieurs artistes, et prend immédiatement sur ses camarades un certain ascendant; il fait suivant le proverbe: "Un jour que ses confrères poussaient un peu loin l'espièglerie, il résolut de les calmer, et prit un moyen de plus ingénieux: il se met au piano et commence d'improviser; il joua d'abord avec feu pour attirer l'attention, et peu à peu ce fut doux, très doux, si doux qu'à la fin tous s'étaient endormis. Alors, Chopin, pour donner de l'éveil, frappa fortement deux ou trois accords, et tout se termina par des rires." Il donna plusieurs concerts à Varsovie et surprit tout le monde par ses dispositions naturelles; son professeur, un jour que quelqu'un le blâmait de la négligence de son élève, répondit: "Laissez-le suivre sa voie; il n'est pas nécessaire pour lui de s'attacher à une méthode consacrée, car il en a une à lui!"

En 1827, âgé seulement de 17 ans, il termine ses études au lycée et se consacre alors à la musique. En 1829, accompagné de trois amis, il part pour Vienne où il étouffe les célébrités musicales par son talent vraiment supérieur; on lui attribue déjà presque du génie. Son exécution surmonte toutes les difficultés, cependant, la douceur de son toucher pianistique le rend impropre à l'art public; son genre plaît surtout aux femmes dont il possède lui-même le tempérament délicat et sensible.

Le premier novembre 1830, il part pour Paris; là, sa vogue devient telle qu'on se demande "si on ne devrait pas porter des gants à la Chopin". Il entre en liaison avec les grands musiciens du temps, tels que Berlioz, Schumann, Mendelssohn. Il est aussi l'ami de l'aristocratie, car c'est l'homme du monde par excellence; dans ses rapports avec tous, on le trouve

toujours d'une politesse exquise, tellement que si parfois il se voit forcé de se débarrasser de personnes importunes, qui lui sont indifférentes ou même qu'il déteste, il le fait avec des paroles tellement aimables qu'on les prendrait pour des compliments.

Dans son intimité, Chopin se révèle très réservé, n'admettant dans sa vie que peu d'intimes; s'occupe généreusement des autres, mais il sait les détourner de lui par sa surface polie et même gênante. Comme génie musical, toutes les sympathies lui sont acquises: sympathies morales pour sa douceur et sa bonne grâce, sympathies artistiques pour son talent extraordinaire. Il aimait à faire étudier et entendre ses oeuvres par l'élite; invité par le public, muet devant des visages étrangers, il n'acceptait de jouer que dans des réunions d'intimes où il savait être compris. Sa musique sentimentale n'était que l'expression de sa pensée intérieure, de ses joies, de son enthousiasme, de ses désillusions.

Son oeuvre est maintenant revêtue d'un caractère universel dans le monde de la musique; il est encore et sera toujours l'ami de tout le monde, surtout des âmes tristes, mélancoliques, délicates qu'il a si bien comprises dans sa vie.

M. l'abbé Bouhier, aumônier de l'Association, remercia la conférencière. "Vous avez pu voir, dit-il à M^{lle} Beaulieu, par le recueillement général de l'auditoire, combien vous avez su nous intéresser; le sujet était si joli, et Chopin nous est si sympathique; vous nous l'avez présenté si gentiment et avec une diction si parfaite que le travail en était rendu encore plus intéressant." Et M. l'abbé Bouhier continua pendant quelques minutes à nous entretenir du grand musicien que fut Chopin: sa musique est le reflet de sa vie intime; sa fameuse Marche Funèbre a ce cachet de mélancolie qui caractérisait le tempérament de Chopin. On lui reprochait ce sentiment maladif, car Chopin avait une âme féminine; c'est pourquoi il trouva peu de bonheur dans sa vie avec George Sand, qui avait, elle, une âme peu sensible, malheureusement. Chopin mourut en 1849, âgé de 40 ans; il recut d'un prêtre les dernières consolations, et exprima en chrétien.

A la fin de la séance, M^{lle} Provost chanta de nouveau; elle exécuta: "Tes Yeux" de Rabi. M^{lle} Bonin joua la "Ballade" de Sylvain Dupuis.

Retraites fermées pour jeunes filles

Des retraites fermées pour les jeunes filles seront prêchées au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025, avenue du Mont-Royal ouest, du 2 au 5 mars au soir, par Dom Talon, O.S.B., et du 16 au 19 mars au soir. A cette dernière retraite sont particulièrement invitées les membres des cercles d'études et leurs amies.

Au Couvent des Trois-Rivières, 117, rue St-Charles, une retraite sera donnée du 9 au 13 mars. On est prié de s'inscrire d'avance.

Cours de liturgie

Les leçons de liturgie que donnera Dom Talon, O.S.B., au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025, avenue du Mont-Royal ouest, chaque mardi soir du carême, commenceront le 28 février à 8 heures. Toutes les jeunes filles, les personnes d'oeuvres sont cordialement invitées à ces leçons liturgiques dont l'entrée sera libre. Elles sont priées de se munir de leur Missel quotidien et vespéral de Dom Lefebvre, missels qui seront également en vente au Couvent.

Chez les Soeurs de la Présentation

Saint-Hyacinthe, 28 (D. N. C.). — Quarante-six jeunes filles viennent de faire leur entrée chez les RR. SS. de la Présentation de Marie, à Saint-Hyacinthe. Les nouvelles postulantes sont: M^{lle} Thérèse Geoffroy, de Saint-Charles-sur-Richelieu; Alice Pelletier, de Nashua, N.-H.; Jeannette Leclerc, de Saint-Hugues; Béatrice Loisseau, d'Hydro, Mass.; Azilda Demers, de Manchester, N.-H.; Marie-Louise Veilleux, de Saint-Victor-de-Tring; Lucienne Berthiaume, de Farnham; Yvonne Guilbault, de Saint-David; Thérèse Sirois, de Rivière-du-Loup; Rachel Renau, de New-Britain, Conn.; Jeannette Roy, de Lewiston, Me; Germaine Sauvé, de Fitchburg, Mass.; Florianne Bibeau, d'Ambury, Mass.; Jeannette Brouillard, d'Arctic Centre, Conn.; Madeleine Girard, de Montréal; Amanda Marion, de Gardner, Mass.; Annette Thérèse, de Saint-Aimé-de-Richelieu; Marie-Ange Noisieux, de Saint-Jean-Baptiste de Rouville; Henriette Papineau, de Saint-Gaspar; Irène Bergeron, de Manchester, N.-H.; Alice Gagnac, de Woonsocket, R.-I.; Gertrude Boivin, de Manchester, N.-H.; Eva Ducharme, de Saint-Césaire; Simone Archambault, de Manchester, N.-H.; Cécile Comtois, de Coaticook; Jeannette Pellerin, de Lewiston, Me; Marie-Anne Comtois, de Coaticook; Anna Dumoulin, de Coaticook; Jeanne Paradis, de Montréal; Blandine Wiens, de Marieville; Béatrice Boisseau, de Farnham; Liliane Côté, de Biddeford, Me; Marie-Jeanne Longpre, de Saint-Ephrem; d'Upton; et Alberte Charrier, de Coaticook; Laura Fortier, de la Saskatchewan; Irène Pinsonneault, de Manchester, N.-H.; Agnès Labotte, d'Augusta, Me; Régina Dion, de Northbridge; Brigitte Simard, de Drummondville; Virginie Blanchard, de Valcourt; Liliane Mandville, de Saint-André-de-Richelieu; Armande Riendeau, de Saint-Hyacinthe; Hortense Turcotte, de Sainte-Brigitte-des-Saults; Béatrice Brunet, de Saint-Hyacinthe; Clémence Villard, de Saint-David; Marguerite Joubert, de Sorel.

On fête le maire de Sainte-Thérèse

Le maire de la ville de Sainte-Thérèse, M. Charles-Henri Robillard, a été le héros d'une jolie surprise, jeudi dernier à l'occasion de son cinquantenaire anniversaire de naissance. Ses parents et ses amis l'ont fêté. Au souper l'on remarquait M. l'abbé James Lesage, curé de Sainte-Adèle, son beau-frère; M. les abbés J.-B. Migneault, curé de la ville, Ed. Hébert, supérieur du séminaire, E. Gohier, curé de Saint-Sauveur des Monts, Donat Godin, procureur du séminaire, ses deux fils, les abbés Charles-Henri et Paul-Émile; M. Néré Robillard et sa fille Mariette, M. et Mme Adèle Lesage, M. Joseph Robillard, M. et Mme J.-W. Maisonneuve, Mme E. Falardeau, Mme Jos. Desjardins, M. et Mme Ovide Hogue, M. et Mme O. Colette, M^{lle} C. Lesage, R. Lesage, G. Bélanger, M.-J. Collette, M.-M. Robillard, M.-J. Robillard, M.-T. Robillard, M.-Mad. Robillard, M. Victor et Marcel Robillard, G. Hogue, J.-A. Robillard.

Dans la soirée, les échevins et quelques amis de la ville vinrent lui offrir leurs souhaits, en lui présentant un magnifique cadeau. On remarquait M. les abbés Edmond Labelle et R. Laurin, vicaires, M. le notaire J.-L. Blanchard, A. Delorme, T. Lacroix, A. Filiatrault, A. Décarie, D. Charron, A. Tremblay, E. Charbonneau et Émile Maillet.

Feu Mme Alphonse Chauvin

Mme Alphonse Chauvin, (née Exilda Riendeau), est décédée ces jours derniers à 56 ans. Lui survivent, son mari; quatre filles: Henri, Donat, Eugène et Raoul; une fille, Alice. Les funérailles ont eu lieu vendredi le 17 courant, de l'hôtel Saint-Joseph, chemin Reine-Marie, à l'église de Notre-Dame des Neiges, Côte-des-Neiges.

Inventeur d'un nouveau radiateur électrique

M. L.-H. Véronneau, inventeur du nouveau radiateur électrique, entra d'abord au service du Canadian Pacific qui quitta quatorze ans plus tard pour passer à l'emploi du New-York Central. Chercheur infatigable au courant des progrès scientifiques, surtout ceux se rapportant à l'électricité, M. Véronneau occupait ses moments de loisirs à perfectionner des inventions. En 1907, il organisa la Simplex Floor Finishing Co. Ltd., afin d'explorer une machine électrique, à finir et à polir les planchers en bois dur, qu'il venait de perfectionner.

EATON

Exposition préliminaire de Modes pour le Printemps

Mercredi et les jours suivants



La tendance aux bords irréguliers

CETTE tendance est très prononcée à Paris. Les dessinateurs des modes nouvelles s'occupent plutôt du bord que de la calotte. Le bord qui pointe sur une oreille, le bord qui s'arrondit pour cacher presque un oeil, le bord coupé, le bord plissé, accompagné de calottes plutôt basses. La paille est reçue avec plaisir, Bakou, Sisal et autres pailles exotiques, avec du brillant collophane. La garniture vernie et le feutre sont également élégants. Comme ornements: des plumes laquées ou du ruban ciré. Noir, sable du désert, bleu français, marine et les vers nouveaux sont les couleurs.

Vous êtes cordialement invitée à venir voir notre exposition de chapeaux venant de Paris et de New-York, et les modèles de nos habiles modistes, dans nos Salons de Modes, au deuxième étage.

THE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

Stanford's LIMITED

Les magasins progressifs

Ils s'améliorent tous les jours. Non contents des conditions passées et présentes, ils cherchent toujours à vous offrir des prix plus bas et des valeurs plus grandes que jamais. Stanford's Limited progressent parce qu'ils aiment à servir.

Beurre de crèmerie, la livre 38c
Qualité de choix

Agnelet, la livre . . . 18c
Quartiers d'avant.

Pois verts, 3 boîtes pour 29c
Nouvellement importés

Filets fumés, la livre 15c
Fumés frais

Filets d'aigleffins, la livre 18c
Frais pêchés

Spécial en Pâtisseries
Tartes assorties, chacune . 18c
Aux pommes, aux raisins ou à l'émincé
De notre propre boulangerie, 3 pour 53c

MAGASIN DU SERVICE SUPERIEUR — Un magasin spécial pour fournir des comestibles et un service sortant de l'ordinaire. Livraison dans toutes les parties de la ville. 1430 rue Mansfield. Les commandes "PAYEZ ET EMPORTEZ" se prennent également ici et sont livrées si elles sont de \$3 ou plus.

PLATEAU 4131
Magasin "PAYEZ ET EMPORTEZ" accessibles à tous.

Souverain contre la Coqueluche

PERLUSSIN

Il met maintenant sur le marché un radiateur électrique qui est un auxiliaire de chauffage idéal. La House Electric Heating Co. s'est organisée en 1926 pour exploiter ce nouvel appareil. M. Véronneau est membre de la Chambre de commerce et du Club de Réforme.

Mlle Malenfant

Mademoiselle Anna Malenfant, jeune cantatrice acadienne, de Moncton, N. B. (Prix d'Europe 1925) vendra à Montréal où elle se fera entendre pour la première fois, le 21 mars prochain, au Windsor.

Mademoiselle Malenfant, qui fut pendant trois ans l'épouse de Madame Folia Litvins, cantatrice à l'Opéra National de Paris, et deux ans l'épouse du maître Massimo Petrelli, premier professeur au Conservatoire National de Naples, se propose d'offrir un programme du plus haut intérêt. Elle sera accompagnée au piano par M. Victor Brauli.

"L'Évangéline" du 25 novembre 1923 reproduisit un passage d'une lettre de Litvins, de Paris, qui disait au sujet de Mademoiselle Malenfant: "Monsieur Emile Baumann, ami et critique de St-Saëns, a constaté que la voix de cette jeune fille était rare et remarquable." C'est l'opinion unanime à Paris comme chez vous. Voilà une appréciation encourageante. Mlle Malenfant donnera son récital à la salle du "Ladies Ordinary".

Prendre également part à ce récital, une jeune diseuse canadienne de Montréal, Mademoiselle Jeanne Lavallée, de retour d'Europe, élève de diction de M. Augé, de Paris et de Mme Francoini du "Théâtre de l'Œuvre", veuve du poète-aviateur Francoini, tué pendant la guerre.

(COMMUNIQUE)

AUREX

COMPOUND CONTRE LE RHUMATISME

INSOMNIE, MAUX DE TÊTE, GRIPPE, NEURALGIE

100 CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

THE ARX COMPANY, LEVIS, P.Q.

PHARMACIE LAURENCE

Angle des Rues Saint-Denis et Ontario, Montréal

Téléphones: Est 1587 et 4647

Drugs et Produits Chimiques Supérieurs.

Tous les remèdes nouveaux. PRESCRIPTIONS médicales remplies avec soin

Livraison rapide par toute la ville

TAPIS AXMINSTER

M.-J. LALONDE & FRERES Ltée

2 magasins: 1550 Sainte-Catherine Est 4569 Avenue du Parc

Feuilleton du "Devoir"

La Belle Histoire de Maguelonne

par Jeanne de COULOMBE

(Suite)

Et la jeune fille croyait entendre la voix affaiblie de son père: "Pour qu'une vie soit bonne, il faut qu'elle obéisse au devoir."

Nibal, comme son maître l'appelaient, allait et venait à pas feutrés. Son visage bleu impassible feignait de ne s'intéresser à rien. Maguelonne n'en continuait pas moins à éprouver un malaise instinctif de son seul voisinage, et ce malaise qu'elle ne pouvait définir, elle se le reprochait comme un parti pris.

Après le dîner, elle essaya de renouer la conversation; mais ses yeux se fermaient; elle dut deman-

der la permission de se retirer.

Ma Douce l'attendait dans la chambre où elle préparait la toilette de nuit.

— Ah! ma jolie, c'est vous! s'écria-t-elle. Je pensais bien que vous ne vous attendriez pas. Moi-même, j'avais de la peine à écouter les galéjades de ce bon Marius, si amusant cependant.

— Es-tu contente de ta première soirée?

— Oui et non. La cuisinière est la soeur de Marius et elle lui ressemble! C'est du vieux temps. Ça ne tromperait pas les maitres pour un empire. La femme de chambre

est plus d'aujourd'hui, mais, tout de même élevée par les Soeurs... de la réserve encore!... Le chauffeur, pourvu qu'il mange et boive, il n'en demande pas davantage!... Mais Nibal me reste décidément en travers du gosier!

— Alors, tu crois que nous devons nous en mêler?

— On ne peut pas savoir ce qu'il y a dessous! Il me rappelle certains endroits de chez nous, dans la Carmagne. On croit que c'est un pré avec des touffes de joncs et de salicornes. On s'aventure à y marcher et c'est un marais où l'on s'embarboue.

— Que t'a-t-il dit?

— Oh! pas grand-chose! Il a l'air de mépriser les autres comme s'il était un grand seigneur, égaré à la cuisine. Il m'a demandé seulement si nous étions là pour longtemps. Je lui ai répondu que je n'en savais rien. Et j'ai bien vu que la curiosité, tapie derrière les vitres de ses yeux, n'était pas satisfaite de ma réponse.

— T'a-t-on parlé à la cuisine du jeune maître, si glorieusement tombé?

— Marius n'en a dit qu'un mot: "La maison va être plus gaie quel-

le n'était. Ça nous ramènera au temps où M. Amaury, en montant l'escalier, envoyait vers le plafond de jolies chansons provençales." Nibal a gardé le silence comme on fait lorsqu'un mort passe. Les autres aussi.

Maguelonne avait de la peine à suivre les paroles de sa vieille bonne: ses paupières battaient sous le sommeil qui l'envahissait.

Pourtant elle essaya de donner corps à une pensée qui s'agitait dans la vague de son esprit:

— Ma Douce, nous vivons un conte de fées, et pourtant je crois que j'ai peur de l'avenir.

— Il ne faut pas en avoir peur, ma jolie. Il faut au contraire lui sourire puisqu'il vous fait risette. A cette heure, vous ne vous tenez pas plus debout que Kercoz, le vieux pêcheur, les soirs de pardon. Dites votre prière et couchez-vous. Demain, quand le soleil brillera, toutes les idées noires s'évanouiront comme la brume du matin quand vient midi.

Maguelonne obéit; elle se coucha, et si grande était sa lassitude qu'aucun rêve ne l'agita.

IV

Lorsque la dormeuse se réveilla,

il faisait grand jour; elle courut à la fenêtre et en écarta les volets intérieurs. Désillusion! le parc dont elle avait rêvé, où elle espérait passer les longs après-midis d'été, n'existait que dans son imagination. A sa place, s'étendait une grande terrasse, terminée par une balustrade, qui devait dominer une rue parallèle à la rue des Trésoriers-de-France, et sans doute servir de toit aux communs, garage et écuries.

Maguelonne soupira: au sortir du Manor qui recevait si librement le grand air du large, l'hôtel de Provence-Aragon lui produisait l'effet d'une prison.

Ma Douce entrerait à ce moment, un plateau à la main.

— Quelle heure est-il donc? demanda la jeune fille.

— Neuf heures, ma jolie... Vous avez bien dormi?

— Trop! Demain, je reprendrai mes habitudes bretonnes... Ma tante est-elle déjà venue se heurter à ma porte?

— Non, elle est à la messe.

— J'ai envie de la rejoindre... Toi qui connais Montpellier, tu m'expliqueras le chemin à suivre... Mlle Delphine rentrerait quand, dans l'escalier, elle rencontrerait sa nièce en tenue de sortie.

— Veux-tu que je t'accompagne à la cathédrale? proposait-elle. Cela te ferait voir la ville.

— Oh! ma tante, c'est inutile! Je me débrouillerai fort bien. Ma Douce m'a donné quelques indications.

— Je sais, en effet, qu'à présent les jeunes filles sortent seules, tout au moins pour aller à l'église, à des cours ou chez leurs amies... Personne ici ne trouvera donc à redire à ton indépendance, et j'espère que tu n'en abuseras pas... Va donc! Mais n'oublie pas l'heure du déjeuner. Ton oncle n'aime pas à attendre.

Maguelonne traversa la voûte, décorée de coeurs et d'étoiles: elle pensa à la devise inscrite sur la cheminée de la bibliothèque: *Vers Elle, toujours unis*. Elle était belle, cette devise, qui, en une seule ligne, résumait tous les devoirs du mariage chrétien. Elle eût voulu la faire sienne et la vivre. Ce devait être si bon de n'avoir qu'un même coeur, une même foi avec son mari! Toute à ses réflexions, elle ne s'étonna pas de voir le portail s'entre-bâiller devant elle par les soins de Marius qui balayait sa loge; elle écarta le lourd vantail, décoré de fleurs et de fruits, et, sur le seuil, elle s'arrêta pour humer l'air frais du matin.

Le mistral s'était couché; derrière lui, il avait laissé un ciel sans nuages et très bleu, qui paraissait encore plus bleu entre les maisons grises, presque noires.

La petite rue étroite en était toute réjouie; Maguelonne éprouva une impression d'allègement, de délivrance, et, presque joyeusement, elle attrapa le vantail à elle pour le fermer.

Comme elle faisait ce geste, ses yeux rencontrèrent un groupe qui se dirigeait vers la rue de la Loge: deux jeunes filles, presque identiques, et très graves de modes, cheveux dorés, regard d'azur, minois chiffonné, manteau brigue de couleur écru, chapeau enfoncé sur les oreilles, fins talons et bas de soie, et un grand jeune homme noté, figure pâle, moustache noire, l'air distingué, un stick à la main, le ruban de la Croix de guerre à la boutonnière.

Au passage, les trois effleurèrent du regard Maguelonne; elle eut conscience qu'elle les intriguait, que, derrière elle, des chuchotements s'échangeaient:

— Je parie que ce sont les demoiselles de Provence-Aragon, pensa-t-elle... Mon oncle m'a dit qu'elles étaient jumelles et très modernes, mais il n'avait pas mentionné l'existence de leur frère.

(à suivre)

Le Journal est imprimé aux Nos 631206, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE, ce journal est dirigé par M. J. B. LALONDE, administrateur et secrétaire.

COMMERCER ET FINANCE

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal d'œufs, de beurre et de fromage pour hier et les lundis correspondants:

Table with 2 columns: Item (Oeufs, Beurre, Fromage) and Quantity (1922, 1921).

LES PRIX DES GROS

Vue la hausse des prix du blé, le marché de la farine est ferme, mais sans changement. Il y avait peu de demande pour exportation, hier.

Voici les prix cotés par la maison Elzébet Turgeon pour la farine et les engrais alimentaires.

Pay baril, 2 sacs: Première patente \$7.80, Deuxième patente \$7.20, Forte à boulanger \$7.00, Farine à pâtisserie \$6.90, Farine d'avoine roulée, 90 lbs \$3.90, Farine d'avoine roulée, 80 lbs \$3.35

ENGRAIS ALIMENTAIRES

La demande est bonne et il y a peu de production. Gru blanc, tonne \$45.25, Gru rouge, la tonne \$37.25, Son, la tonne \$35.25

BEURRE ET FROMAGE

Le marché du beurre est plus ferme, mais il n'y a pas de changements de prix. Le marché du fromage est ferme. Il se fait peu d'affaires pour exportation.

Oeufs: Beurre, De crémère, en boîtes \$39.50, De crémère, en blocs \$40.50, De cuisine \$35.50

POMMES DE TERRE (Prix fournis par la maison A. Lalonde)

Le marché est fort et actif: il y a une bonne demande. Au gros, on paie \$1.35 pour les patates du Nouveau-Brunswick et du bas du fleuve, prises au wagon en sacs de 90 livres, aux détaillants, on les vend \$1.40 et \$1.50, en sacs de 80 livres.

LE MARCHE DES POMMES (Prix fournis par la maison S.-E. Mallette, rue des Commissaires):

Table with 3 columns: Pommes (No I, No II, No III) and Price.

Les arrivages de minerai

Le tableau suivant indique les arrivages de minerai, au smelter de Trail, de la Consolidated Mining and Smelting Company of Canada, Limited, du 15 au 21 février et du 1er janvier à date, soit comme suit: (les chiffres indiquent les tonnes)

Table with 2 columns: Item (Mines de la Cie, Autres mines) and Quantity (semaine à date, 1922, 1921).

Le niveau de la cote

Voici la cote moyenne, en Bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

Table with 2 columns: Item (Indus. Ferro., Lundy, Samedi) and Price.

Le chargement ferroviaire

Il se chiffre pour la semaine finissant le 8 février par 64,611 wagons, soit une diminution de 1,317 wagons sur les chiffres de la semaine précédente. Les seules diminutions importantes proviennent de la division de l'ouest: 1,873 wagons pour les céréales et 790 wagons pour le charbon. Dans la division de l'est, tous les compartiments, sauf un, montrent une augmentation.

Comparativement à la même semaine de l'an dernier, il y a augmentation de 4,651 wagons, dont 3,328 wagons pour les céréales, 1,017 wagons pour le fret divers, 865 wagons pour les marchandises, 360 wagons pour les produits forestiers, et 353 wagons pour le bois de pulpe.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée (Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Table with 4 columns: Ventes Valeurs, Ouv., Haut, Bas, Ferm.

LA MATINEE A LA BOURSE

MARCHE PLUS FERME, MAIS PEU D'ACTIVITE — NICKEL ET BRIDGE AVANCENT DE QUELQUES POINTS

Le marché s'est raffermi quelque peu à la séance de ce matin, en bourse locale. La séance n'a été que modérément active.

International Nickel, encore le titre le plus achalandé, s'est haussé de deux points à 80, clôture à 79 3/8. Le Smelter était plus ferme d'une fraction de point à 267, Dominion Bridge, qui vient en seconde place sous le rapport de l'activité, a grimpé de trois points et une fraction à 67. Par contre, l'action Ford s'est alourdi de deux points à 105. National Breweries a avancé d'un demi-point à 116, tandis que Canadian Brewing a fléchi d'autant à 33 1/2.

Le compartiment des pâtes et papiers était aussi plus ferme. Abitibi a avancé d'un point à 75, de même que Brompton à 58. Laurentide, qui est fermé, a été plus ferme de quelques fractions de point.

Parmi les services publics, le Brésilien a clôturé avec un gain d'un point à 199. Montreal Power a perdu 3/4 de point à 90. Shawinigan a cédé quelques fractions de point à 94. Power Corporation et Quebec Power n'ont fait leur apparition qu'en lots fractionnés. Northern Mexico Power n'a pas bougé à 100.

LE MARCHE AU CURB

Quatre titres ont fait une légère avance à la séance de ce matin, à la petite Bourse, deux ont fléchi, et les autres sont demeurés stationnaires.

Le compartiment des pétroles a été le plus actif, mais les cours n'ont pas changé. IMPERIAL OIL reste à 59, BRITISH AMERICAN OIL à 35 et McCOLL-FRONTENAC à 30.

Aux utilités publiques, INTERNATIONAL POWER a gagné un point et demi, passant de 37 1/2, fermeture d'hier, à 39. INTERNATIONAL UTILITIES "A" et "B" se transigent à 45 et 7 1/2.

Dans les papiers, seul DRYDEN témoigne de quelque activité, montant de 43 1/2 à 44.

Les distilleries n'offrent guère de changement. HIRAM WALKER ayant fléchi d'un demi point à 56, SEAGRAM cote 22 1/2 et COMMERCIAL ALCOHOL 33 1/2.

CANADIAN GELANEESE avance de 3/4 de point à 61 1/2; PAGE-HERRISEY recule de deux points à 90; CANADA CEMENT gagne trois huitièmes; PERFECTION GLASS ne bouge pas à 4.

Les titres miniers sont inactifs. Quelques ventes d'AMULET à \$3.70 et une seule vente de NORANDA à \$17.60.

Tableau des fluctuations compilé par la maison PATLÉ-OSTIGUY, 3411 rue Saint-Denis, angle Sherbrooke, et 50 rue Notre-Dame ouest. Télé. 5224-5227

Table with 2 columns: Valeurs diverses, Price.

MINES

Table with 2 columns: Item (Amulet Gold Mines, Arton Mines, Const Copper, etc.), Price.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours communiqué par Griffin et Cie, Membres de la Bourse de Montréal, 101, rue Notre-Dame ouest.

Table with 2 columns: Item (Allied Chemical, American Can, American Smelting, etc.), Price.

A Wall Street

New-York, 28 — Les cours fluctuent avec irrégularité et dans une marge étroite à l'ouverture de la séance. La plupart des changements n'étaient que fractionnaires. L'action privilégiée du United States Rubber a avancé d'un point, tandis que General Electric a fléchi d'un point.

Un témoignage sur le Brésil

Il est d' M. Georges Bonnefous, député de Seine-et-Oise, délégué à la Conférence parlementaire internationale du Commerce, qui s'est rendu à Rio-de-Janeiro fin octobre 1921.

"Il n'y a pas à mettre en doute, écrit M. Bonnefous dans la Feuille du Jour du 5 novembre 1921, que dans cette ancienne colonie portugaise, qui a proclamé son autonomie le 7 septembre 1822, il y a 105

La finance de Chas. Gard

Les directeurs de Charles Gard and Company, à une réunion tenue hier après-midi, ont décidé d'augmenter le fonds d'actions actuellement dans le trésor de la compagnie, se chiffant par 7,750 actions. Ces actions seront vendues aux actionnaires à raison d'une pour chaque lot de trois qu'ils possèdent déjà, au prix de \$70. Au prix actuel du marché, cela donne une valeur d'environ \$9 aux droits.

Le conseil d'administration a aussi résolu de recommander aux actionnaires d'approuver le fractionnement des actions sur la base d'une pour deux.

Le produit de cette émission servira au rachat d'une hypothèque de \$300,000 et d'une partie des actions privilégiées actuellement en cours.

M. Remi Carignan

La National Life Assurance Company of Canada annonce la nomination de M. Remi Carignan, gérant provincial du Québec, département français pour le Québec. M. Carignan, un assureur d'expérience, est bien connu; sa nomination à ce poste important est la consécration de son habileté.

Les progrès de la National Life sont très satisfaisants. Du premier janvier jusqu'à date, le chiffre d'affaires dépasse de 30 p. 100 celui de l'an dernier.

Le département anglais de la National Life continue d'être sous la direction de M. V. R. F. Macdonald, édifice Drummond.

Le marché du change

Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien & Cie: Cours moyens le 28 février 1922.

Le premier prix indique le pair; le second, le cours du jour.

Table with 2 columns: Item (Angleterre, France, Belgique, etc.), Price.

x — Stabilité au prix de 19 au dollar ou 528 sous.

BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Mont Ciel, 114 Cours de la Bourse des mines de Montréal, 114, rue de l'Hôpital, Montréal.

Table with 2 columns: Item (Abana, Argenteau, Arnaud, etc.), Price.

En quantités, les portraits sont expédiés avec enveloppes individuelles, ce qui simplifie les frais et le travail de réimpression.

Un chèque au pair, un mandat ou un bon-poste pour le plein montant doivent accompagner chaque commande.

Service de Librairie du DEVOIR, Case postale 4020, 336, Notre-Dame est, MONTREAL

les magnats de l'industrie du ciment ont décidé d'une hausse du prix du ciment de 25 sous le baril. Cela porterait le prix à \$1.40 le baril. Il semble, dit le Financial News Bureau, que cette première hausse sera suivie d'une autre de 15 sous, portant le prix à \$1.55. Le prix du ciment était de \$1.72 le baril, avant avril 1920, quand commença la guerre de prix.

AVIS LEGAUX

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 18794. "Edison Light Sales Co", de Montréal, demandeur, vs J. Wisenberg, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 18794. "Edison Light Sales Co", de Montréal, demandeur, vs J. Wisenberg, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Québec. No 13916. J.-E. Lafontaine, de Montréal, demandeur, vs J.-E. Lafontaine, de Montréal, défendeur.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 24633. H. J. Cohen, marchand, des cités et district de Montréal, demandeur, vs G. Milette, du même lieu, défendeur.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

AVOCATS: Aldéric Blain, L.L.B., Jean Fontenay, L.L.B., BLAIN & FAUTEUX, AVOCATS, Imm. Dulac, chambre 21, Main 6225, 21, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Vanier & Vanier, AVOCATS, Antoine Vanier, 741, rue St-Jacques, 741, rue St-Jacques.

Jacques Cartier, L.L.B., Jean Victor Cartier, L.L.B., L.-J. Barbeau, L.L.B., J.-Eug. Rivard, L.L.B., Cartier, Barbeau et Rivard, AVOCATS, Chambre 902A, Immeuble "Power", 86, rue Craig ouest, Montréal.

ST-GERMAIN GUERIN & RAYMOND, AVOCATS, Tél. Main 518, 88, rue St-Jacques, P. St-Germain, L.L.B., L. Guérin, L.L.B., P. Panet-Raymond, L.L.B.

MAURICE DUPRE, L.L.B., C.R., AVOCAT ET PROCUREUR, Fitzpatrick, Dupré, Gagnon et Parent, Immeuble Morin, 121, COUR DE LA MONTAGNE, Téléphones: 915 et 219, QUEBEC.

ASSURANCE: Normandin & Desrosiers, Courtiers en Assurances, 232, RUE SAINT-JACQUES, Tél. Main 2382-4557, Montréal.

Art Emporium Limited, 1425 Ave McGill College — L.A.N. 3699, Assortiment complet de matériaux pour artistes, ainsi que gravures et cadres, 1-3-23.

INVENTIONS: 1260, rue Université, Montréal.

Service de Librairie du DEVOIR, Case postale 4020, 336, Notre-Dame est, MONTREAL

RENE A. PIGEON & CO., 1674 RUE SAINT-DENIS (près Bibliothèque St-Denis), Brevets d'invention, objets de commerce, etc., PROTEGES EN TOUT PAYS, TEL. LANCASTER 7621, 10-9-23.

BANDAGISTE — ORTHOPEDISTE: C. MARTIN, Assortiment complet de ceintures abdominales, bas élastiques, béquilles, bandages herniaires, etc. Chaus pour invalides. A vendre ou à louer. Spécialité: Appareils orthopédiques, membres artificiels, corsets pour gibbets, etc., 86 et 88 RUE CRAIG EST, Tél. HARBOUR 3721, 1-10-23.

RENE A. PIGEON & CO., 1674 RUE SAINT-DENIS (près Bibliothèque St-Denis), Brevets d'invention, objets de commerce, etc., PROTEGES EN TOUT PAYS, TEL. LANCASTER 7621, 10-9-23.

RENE A. PIGEON & CO., 1674 RUE SAINT-DENIS (près Bibliothèque St-Denis), Brevets d'invention, objets de commerce, etc., PROTEGES EN TOUT PAYS, TEL. LANCASTER 7621, 10-9-23.

RENE A. PIGEON & CO., 1674 RUE SAINT-DENIS (près Bibliothèque St-Denis), Brevets d'invention, objets de commerce, etc., PROTEGES EN TOUT PAYS, TEL. LANCASTER 7621, 10-9-23.

RENE A. PIGEON & CO., 1674 RUE SAINT-DENIS (près Bibliothèque St-Denis), Brevets d'invention, objets de commerce, etc., PROTEGES EN TOUT PAYS, TEL. LANCASTER 7621, 10-9-23.

RENE A. PIGEON & CO., 1674 RUE SAINT-DENIS (près Bibliothèque St-Denis), Brevets d'invention, objets de commerce, etc., PROTEGES EN TOUT PAYS, TEL. LANCASTER 7621, 10-9-23.

RENE A. PIGEON & CO., 1674 RUE SAINT-DENIS (près Bibliothèque St-Denis), Brevets d'invention, objets de commerce, etc., PROTEGES EN TOUT PAYS, TEL. LANCASTER 7621, 10-9-23.

Advertisement for 'Compagnie d'Assurance sur la Vie' (Life Insurance Company) featuring a large illustration of a building and the text 'LA SEULE COMPAGNIE CANADIENNE FRANÇAISE D'ASSURANCE SUR LA VIE'.

Au conseil municipal

La taxe sur les ouvriers de l'extérieur

L'échevin Pinsonnault la com pare aux règlements passés qui n'ont été que des manoeuvres d'élection - Le conseil et les fonctionnaires municipaux - Augmentation du pouvoir d'emprunt

Le principal défaut de tous les parlements est que les représentants du peuple sont trop portés à parler pour la galerie et à présenter des demandes ou des suggestions qui ont plus de chance d'être populaires chez la masse que réellesment pratiques.

Alors si tout le monde n'est pas également atteint, il y a injustice. Et il ne serait pas possible de contrôler l'application d'un tel règlement.

M. Pinsonnault fait remarquer que la ville de St-Jean, N.-B., a une telle taxe sur les ouvriers étrangers et que cela a eu pour résultat de faire établir en dehors des limites de cette ville toutes les industries importantes.

L'échevin Mathewson doute que la législature consente à adopter un tel amendement et faire ainsi exception pour Montréal lorsque ce droit a été enlevé à toutes les municipalités, il y a un an.

L'échevin Mercure se dit en faveur de la motion parce qu'elle n'établit rien de définitif, mais ne fait que demander le droit pour Montréal d'imposer une telle taxe. Et le vote est pris avec le résultat plus haut cité.

LES FONCTIONNAIRES

La seule question qui ait donné lieu à un débat a été la réinstallation du droit du conseil à ratifier ou à refuser l'emploi et le renvoi des fonctionnaires et à fixer leurs salaires. L'échevin Desroches, comme à la dernière séance, s'est opposé à cela en invoquant les mêmes arguments, soit: qu'il serait dangereux pour la bonne administration de Montréal de faire intervenir le conseil dans cette question qui est purement une question d'administration interne et du domaine du comité exécutif.

L'échevin Quintal trouve que les membres du comité n'ont pas le droit de se froisser de cette demande, d'autant plus que ce droit était accordé au conseil d'après le cédule "B" et qu'il lui a été enlevé par une législature sans même que les membres du conseil aient été consultés.

Une motion de l'échevin Desroches à l'effet de biffer cette question de l'ordre du jour est adoptée par un vote de 16 à 4.

AUTRES MOTIONS

Les échevins Mercure et Tessier ont fait adopter une motion demandant au comité exécutif de préparer un referendum pour le jour de l'élection afin d'autoriser la ville à faire un règlement d'emprunt pour la construction de tunnels sous les voies du Pacifique Canadien à la rue Delorimier, à la rue Masson et à l'avenue Papineau.

Pour compléter l'ouverture de la 20ème avenue, Rosemont, l'échevin Drummond a demandé au comité d'acquiescer, à l'amiable ou par voie d'expropriation, l'immeuble situé à l'angle de cette avenue et du boulevard Rosemont.

Afin que la ville soit prête à grouper les polls pour le cas où la législature nous permettrait de le faire aux prochaines élections, l'échevin Mathieu a demandé qu'on négocie avec les commissions scolaires pour autoriser la ville à utiliser les salles de classe à cette fin.

À la demande des échevins Desroches et Trépanier, on demandera à la Commission des tramways de retarder de quinze jours sa réunion annuelle. A cause de circonstances incontrôlables, la ville ne pourrait se faire représenter à la date fixée, soit le 29 février.

Les échevins Savard et Jarry demandent au comité d'étudier l'opportunité d'ouvrir un marché dans le nord de la ville, entre les rues Boucher, St-Hubert, St-André et St-Gregoire.

L'échevin Legault a demandé, dans une motion, que des instances soient faites auprès de la Commission des tramways pour l'établissement d'une nouvelle ligne de tramways dans le boulevard St-Laurent, entre les rues Isabeau et Kelly.

À la suite des raisons apportées par les échevins Trépanier et Desroches, M. Dubreuil a retiré une motion demandant de faire amender la charte pour permettre à la ville d'emprunter le montant nécessaire à la construction d'un tunnel sous la voie du Pacifique Canadien à la rue St-Hubert. On a dit que si cette motion était adoptée, tous les autres échevins seraient justifiés de faire des demandes similaires et qu'il vaut mieux attendre un referendum.

AUGMENTER LE POUVOIR D'EMPRUNT

Enfin, la motion qui est probablement la plus importante a été adoptée sans aucun débat. Elle a été présentée par les échevins Desroches et Trépanier et est à l'effet de demander à la Législature l'autorisation d'augmenter de \$100,000 à \$300,000 le pouvoir annuel d'emprunt de la ville pour les besoins urgents.

L'échevin Laiancette a aussi demandé le prolongement de la voie des tramways rue Hochelaga dans l'ouest, jusqu'à la rue Frontenac. On est actuellement à faire l'ouverture de cette rue jusqu'à la rue Frontenac.

Un chapitre de interpellations, l'échevin Desroches a dit qu'on a prévu l'établissement d'une voie de tramways sur le pont Montréal-Longueuil.

L'échevin Bedard a dit qu'il a fait un rapport au sujet du projet de fonds de pension et que le projet a été soumis aux fonctionnaires. Ceux-ci n'ont pas encore répondu.

Le conseil a adopté en troisième lecture un règlement pourvoyant à un emprunt de trois millions pour ajouter au fonds de roulement de la ville. Ce montant est pour permettre à Montréal de payer les travaux dont le coût est ensuite remboursé par les propriétaires.

La route du Lac Saint-Jean

"VOUS ETES DES ENFANTS GATES". REpond M. TASCHEHEAU A UNE DELEGATION - "NOUS FERONS CE QUE NOUS POURRONS"

Québec, 28 (D.N.C.) - Plusieurs citoyens de la région du Lac Saint-Jean, de Chicoutimi et de la ville de Québec se sont présentés chez le premier ministre hier après-midi pour lui demander la construction, cette année, si possible, d'une route entre Québec et le Lac Saint-Jean.

Ces citoyens ont représenté au premier ministre qu'en 1923 le gouvernement leur a demandé d'attendre parce qu'il avait plusieurs entreprises importantes à terminer et que l'heure de construire cette route n'était pas encore venue. Les entreprises dont le ministère parlait alors ont été terminées et le gouvernement devrait maintenant se rendre au désir des citoyens de la région.

Le premier ministre a répondu à la délégation qu'il ne pouvait pas lui promettre cette route pour cette année.

Loin de reprocher aux citoyens leur insistance, il leur a dit: "Vous êtes des tenaces et ce sont ceux-là que réussissent. Si vos ancêtres n'avaient pas eu foi dans l'avenir du Lac Saint-Jean, s'ils n'avaient pas été tenaces, vous n'auriez pas le développement que vous constatez aujourd'hui. Continuez. Gardez la foi que vous avez dans votre région."

"Vous ne devez cependant pas oublier ce que nous avons fait pour votre région. Vous n'avez, pour cela, qu'à regarder autour de vous. Vous êtes des enfants gâtés. Nous vous avons donné deux millions et demi pour vos chemins. Vous avez le plus beau développement industriel de toute la province. Nous vous avons donné Arvida, Dolbeau, etc. A Chicoutimi, nous avons voulu conserver la Cie de pulpe qui fait l'honneur de cette ville. Pour cela nous avons décidé de ne plus prendre, pendant trois années, aucun arbre. Nous avons complété le chemin de fer de ceinture."

"Nous voulons continuer à donner des faveurs à votre région. Au sujet de la route que vous réclamez, vous avez déjà un bon commencement. Plusieurs ponts et fossés ont été construits. Cette route, nous voulons qu'elle soit construite. Quant à la construire cette année, c'est une autre chose. Tous nos députés nous demandent des octrois pour la construction de routes nouvelles dans leurs comtés. Ils nous demandent une somme de \$300,000 et vous nous demandez une route qui coûtera au moins \$500,000. L'an dernier la voirie nous a coûté environ 9 millions de dollars. Vous ne voudrez pas que nous supprimions des crédits à l'agriculture, à l'éducation, aux hôpitaux, aux colons, etc., pour satisfaire immédiatement vos désirs. Vous n'avez pas que nous arrêtions les travaux de voirie dans tout le reste de la province pour vous donner satisfaction immédiate."

"D'ailleurs, ajoute le premier ministre, vous n'êtes pas tous d'accord sur cette route. Ces jours derniers je recevais des lettres de personnes influentes de votre région me demandant de ne pas construire la route à cet endroit."

"Nous ferons ce que nous pourrions, dit M. Tascheheu, mais nous ne devons pas aller trop vite. Cette route, nous la ferons le plus tôt possible, mais je ne puis pas vous promettre quelle sera complétée et où."

Le premier ministre insiste sur le fait que Québec doit être lié au Lac Saint-Jean afin de conserver à notre ville le commerce de cette région. Vous pouvez donc compter sur notre bon vouloir. Le gouvernement vous aidera, mais il faudra votre collaboration. Faites votre devoir et nous ferons le nôtre, dit le premier en prenant congé des visiteurs.

La délégation a été présentée au premier ministre par M. Moreau, député du Lac Saint-Jean.

Mort du prince Lichnowski

Berlin, 28. - Le prince Charles Max Lichnowski, qui était ambassadeur allemand à Londres lorsque la guerre éclata, vient de mourir hier à la suite d'une maladie d'une dizaine de jours. Il a succombé à une angine de poitrine. Dernier ambassadeur impérial à Londres, on lui enleva ses honneurs parce qu'il s'était franchement opposé aux méthodes employées par son gouvernement au début de la guerre. Il tenta d'amener une entente anglo-germanique.

Motion travailliste défaite à Londres

Londres, 28. - La Chambre des Communes s'est occupée de discuter la motion de censure des travaillistes qui accusaient le gouvernement de n'avoir pas ratifié la convention sur les heures de travail telle que proposée par Washington. Cette motion a été battue par 214 à 98.

La marine américaine

Washington, 28. - Les Etats-Unis sont les seuls pays maritimes au monde dont les navires soient moins nombreux que ne le demande son commerce avec les nations étrangères. M. E. C. Plummer, vice-président du Shipping Board, a rendu ce témoignage hier devant le comité de la marine marchande à la Chambre, qui a commencé ses séances sur la législation maritime.

Le témoin a dit qu'il n'y avait pas eu un seul transport ordinaire de construit au pays depuis la guerre. Il a recommandé que le gouvernement accorde \$30,000,000 en subside aux compagnies de constructions maritimes pour les encourager.

Les Paroisses sur l'île de Montréal Autrefois et aujourd'hui. DURANT les soixante dernières années la progression religieuse de la métropole s'est affirmée parallèlement au développement économique, industriel et commercial. Un simple nomenclature dénuée de tout commentaire est ici le témoignage le plus irréfutable et le plus consolant à la fois. Au printemps de 1868, Mgr Bourget était évêque de Montréal. La ville comprenait dix paroisses dont voici les noms par ordre d'ancienneté: Notre-Dame, la paroisse mère, St-Patrice, Ste-Anne, la Basilique, St-Vincent de Paul, Notre-Dame de Grâce, Nativité (Hochelaga), St-Enfant Jésus (Mile-End), Ste-Brigide. Il y avait en plus un certain nombre de chapelles: Notre-Dame de Pitié, Notre-Dame de Bon-Secours, Hospice St-Joseph, St-Pierre, etc. Et voici maintenant une liste des paroisses fondées dans la ville de Montréal depuis 1868, que nous relevons dans le "Canada Ecclésiastique": L'Ascension, Sacré-Coeur, Très-Saint-Nom de Jésus (Maison-Neuve), Très-Saint-Rédempteur, St-Sauveur, Immaculée-Conception, Notre-Dame du Bon Conseil, Notre-Dame du Carmel, Notre-Dame de la Défense, Notre-Dame des Neiges, Notre-Dame du St-Sacrement, Notre-Dame du St-Rosaire (Villeray), Notre-Dame des Victoires, Ste-Famille, Ste-Agnès, St-Aloysius, St-Alphonse d'Youville, St-Ambroise, St-Anselme, St-Antoine, St-Arsène, St-Augustin, St-Barthélemy, St-Denis, Ste-Catherine d'Alexandrie, Ste-Cécile, St-Charles, St-Clément, Ste-Clothilde, Ste-Croix, Ste-Cunégonde, St-Dominique, St-Edouard, Ste-Elisabeth, St-Etienne, Ste-Eusèbe, St-Georges, Ste-Hélène, St-Henri, St-Ignace, St-Léon, St-J-Baptiste, St-J-Baptiste de la Salle, St-Jean-Baptiste Marie-Vianney, St-Jean-Berchmans, St-Jean de la Croix, Ste-Jeanne d'Arc, St-Jean de Matha, St-Joseph, St-Léon (Westmount), St-Louis de France, St-Louis de Gonzague, Ste-Madeleine, Saint-Marc, Ste-Marguerite-Marie, St-Michel, St-Octave, St-Pascal Baylon, St-Paul, Ste-Philomène, St-Pierre, St-Pierre aux Liens, St-Pierre Claver, St-Stanislas de Kotska, Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, St-Viateur, St-Victor, St-Vincent Ferrer, St-Willibrod, St-Zotique, etc., et bon nombre d'autres que nous devons omettre faute d'espace. Ce tableau même incomplet fait honneur au zèle de notre clergé et au sentiment religieux de notre population. Aujourd'hui comme hier, Dupuis Frères s'efforcent d'être dignes paroissiens de St-Jacques. Le troisième article de cette série paraîtra dans ce journal demain.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny, St-Christophe. NOUS CELEBRERONS BIENTOT NOTRE JUBILE DE DIAMANT.



LA CATHEDRALE DE MONTREAL EN 1868. LA BASILIQUE DE MONTREAL EN 1928.

Etudes scientifiques chez les optométristes

Les optométristes de la province de Québec se sont rassemblés en grand nombre la semaine dernière au Collège d'optométrie, affilié à l'Université de Montréal pour discuter avec M. van S. Nott, préposé au service des recherches scientifiques de l'American Optical Co., plusieurs nouvelles théories à l'étude.

Une discussion des plus intéressantes fut celle où les théories de Tscherning et de Holmholtz sur l'accommodation ont été comparées. Les optométristes ont aussi discuté avec M. Nott les relations entre la convergence et l'accommodation ainsi que le développement du sens de perspective et du relief.

M. Nott félicite les optométristes de la province de Québec pour les initiatives et surtout pour les progrès qu'ils ont faits depuis quelques années et ajoute que le public de la province n'a pas à hésiter à mettre toute sa confiance en l'optométriste de notre province pour l'examen de ses yeux.

Dans son allocution, M. Nott parle des recherches faites sur la fabrication des verres ophtalmiques et constate avec plaisir que la majorité des optométristes se servent des meilleures lentilles ophtalmiques pour corriger les erreurs visuelles de leurs clients.

Il déplore, cependant, le fait qu'il y a encore une minorité qui prescrit à ses clients des lunettes à bon marché, et espère que ce petit nombre verra sous peu l'erreur qu'il commet, considérant que ces lunettes à bas prix sont comparées à des drogues de qualité inférieure, et que ces lunettes ne rendent pas justice à l'optométriste qui les fait porter au public ni au patient qui n'obtient pas le confort visuel auquel il a le droit de s'attendre de recevoir d'un service optométrique.

Nos fêtes

Ottawa, 28 (D. N. C.). - M. Fraser, conservateur de Caribou, a appris que, pour l'exercice clos en mars 1928, le Canada a importé 146,405 boisseaux de fèves, d'une valeur de \$362,064; pour l'exercice suivant nos importations de ces mêmes légumineuses ont été de 595,924 boisseaux, d'une valeur de \$1,126,976. En 1926 nous avons acheté nos fèves surtout au Japon, en Belgique, aux Etats-Unis; en 1927, nous les avons achetées principalement en Belgique (287,000 boisseaux), au Japon (94,126), aux Etats-Unis (60,719 boisseaux), en Grande-Bretagne (47,863 boisseaux).

Sur les fèves, les droits sont spécifiques. Le tarif général est de 25 sous par boisseau, le tarif intermédiaire de 22 sous 1-2 et le tarif de préférence britannique, de 15 sous. Pour satisfaire à la demande du même député, M. Euler lui procure l'énumération du triple tarif sur toute une liste de fruits et de légumes.

A Verdun

Le conseil municipal de Verdun a tenu hier soir son assemblée régulière. Il a voté un octroi annuel de \$15,000, pour une période de 20 ans, à l'Hôpital Civique, pour l'administration d'un dispensaire avec clinique. Une délégation conduite par Mgr Richard, curé de la paroisse Notre-Dame des Sept Douleurs, et M. J.-A.-A. Leclair, ancien maire de Verdun, a demandé au conseil de voter cet octroi. La paroisse s'engage à verser \$10,000, annuellement pour l'hôpital projeté et le gouvernement provincial contribuera de son côté, en sorte que présentement on peut tabler sur une somme de \$45,000.

MM. les échevins Cohen et Garrity ont félicité Mgr Richard de sa belle initiative. Ils ont déclaré aussi qu'à Verdun l'entente régnait entre les races et que l'unanimité du conseil à voter l'octroi en était la preuve la plus claire.

Le conseil a adopté l'heure avancée à partir du 29 avril au 20 septembre.

Réunions

La Société Saint-Jean-Baptiste section Saint-Denis, aura une réunion à l'Académie Champagnat, ce soir, à 8 heures 15. Tous les paroissiens sont invités.

Salle de l'Assistance publique, jeudi le 15 mars, euhre des anciens de Sainte-Brigide. Le 11 mars réunion mensuelle des anciens dans leur salle. Concert-boucan.

Le club de publicité de Montréal se réunira demain, à midi et 30 dans le salon D de l'hôtel Mont-Royal. Le conférencier sera M. John Atkins, qui traitera le sujet suivant: Notre responsabilité vis-à-vis du lecteur et du consommateur.

A cause d'une indisposition momentanée, M. Dombrowski remet à une date ultérieure sa conférence annoncée pour demain soir, 29 février.

La vente de la bière au verre en Ontario

Toronto, 28. - Une motion a été présentée hier à la Législature ontarienne, par M. Frank Wilson, député conservateur pour Windsor-Est, demandant la vente de la bière au verre. "La loi actuelle, a dit M. Wilson en appuyant sa résolution, reconnaît aux individus le droit absolu de consommer de l'alcool, et reconnaît aussi par le fait même, l'absolue impossibilité de forcer à la tempérance un peuple libre, et qui aime sa liberté." La loi des licences cependant ne serait pas complète à moins de permettre la consommation de la bière au verre. Toutes les autres provinces qui ont d'abord fait l'essai de la prohibition, ont aussi adopté la vente de la bière au verre à l'exception de la Saskatchewan.

Deux députés libéraux, MM. E. Proulx (Prescott), T. Legault (Sturgeon Falls) et un conservateur, M. W. G. Weichel (Waterloo-Nord) ont parlé à l'appui de la motion de M. Wilson.

Le premier ministre Ferguson ne croit pas à propos de permettre la vente de la bière au verre. "C'est une bonne chose cependant que la question soit discutée par la Législature, dit-il, cela nous permettrait de constater si cette idée est bien populaire dans la province. Je ne le crois pas. Je ne crois pas que le peuple désire beaucoup la vente de la bière au verre. Les électeurs ont donné un mandat au gouvernement et la loi de régie gouvernementale actuelle contient exactement ce qui leur a été soumis et appuyé par eux."

À la suggestion du premier ministre, le vote sur cette motion a été différé à aujourd'hui après que tous les députés seront présents.

Promotions au C.N.R.

M. W. C. Johnston, assistant du gérant général du service des voyageurs, au Canadien National, annonce les promotions et permutations suivantes: M. W. J. Moffatt, agent de district, service des voyageurs à Toronto, est nommé assistant de l'agent général des voyageurs à Toronto, en remplacement de M. C. N. Horning, décédé. M. H. P. Tilley, agent général à Boston est nommé agent de district à Toronto et M. T. E. Pringle, agent général à Montréal, est nommé agent général à Boston. Ces trois hauts fonctionnaires entreront en fonction à leur nouveau poste le 1er mars prochain.

Un cinéma s'écroule et tue 13 personnes

Rio-de-Janeiro, Brésil, 28. - Treize personnes ont péri dans un théâtre qui s'est écroulé au cours d'une représentation cinématographique. La plupart sont des femmes et des enfants.

TAPIS WILTON M.-J. LALONDE & FRERES Ltée 2 magasins: 1550 Sainte-Catherine Est 4569 Avenue du Parc

Nouveaux services de trains pour l'Ouest

Les autorités du département des voyageurs du Pacifique Canadien sont actuellement à organiser les différents services de trains, en vue de la prochaine saison du tourisme.

Cinq grands trains de luxe circuleront chaque jour, durant la prochaine saison, de Montréal, Toronto et Chicago, aux centres touristiques des montagnes Rocheuses et de la côte. Le premier et le plus luxueux sera le "Trans-Canada Ltd." qui, le 13 mai, et pour la dixième année consécutive, commencera son service quotidien entre Montréal et Vancouver, avec un équipement tout acier, comportant wagons-lits, wagons-compagnons, wagon-observatoire, wagon-restaurant et wagon-observatoire ouvert, dans les montagnes de Calgary à Kamloops. Le "Trans-Canada Ltd." couvrira la distance de 2,885 milles, qui sépare Montréal de Vancouver, en 89 heures et 15 minutes.

Le deuxième train transcontinental est l'"Imperial Limited", qui circulera toute l'année entre Montréal et la côte, mais dont l'horaire sera légèrement modifié à partir du 13 mai prochain. Le troisième, le "Toronto Van", le troisième, est aussi en service durant toute l'année, mais sa vitesse sera augmentée sensiblement à partir du 13 mai.

Deux autres trains quotidiens desserviront les centres des Etats-Unis, circulant entre Chicago et Vancouver. Ce sont deux trains d'été qui sont mis en service spécialement pour le trafic américain, toujours très considérable entre Chicago et les endroits de villégiature de la Colombie britannique. Le "Soo-Pacifique" commencera à circuler le 11 juin et restera en service jusqu'au 8 septembre, effectuant le trajet d'aller en 73 heures, et celui de retour en 72 heures, et celui de 13 milles, le 28 juin au 30 août. Ces deux trains auront chacun un wagon-observatoire ouvert dans les Rocheuses, le premier entre Calgary et Kamloops et le second, entre Field et Kamloops.

Violent orage à Rio-de-Janeiro

Rio-de-Janeiro, 28. - Un orage sans précédent a balayé la ville et la région environnante. En quelques minutes, il est tombé 4 pouces 1/2 d'eau. Les rues furent changées en véritables torrents. Douze personnes sont mortes au cours de ce terrible orage, soit noyées, soit broyées sous des constructions écroulées.